

# **A** 100<sup>ième</sup> **ANNIVERSAIRE**



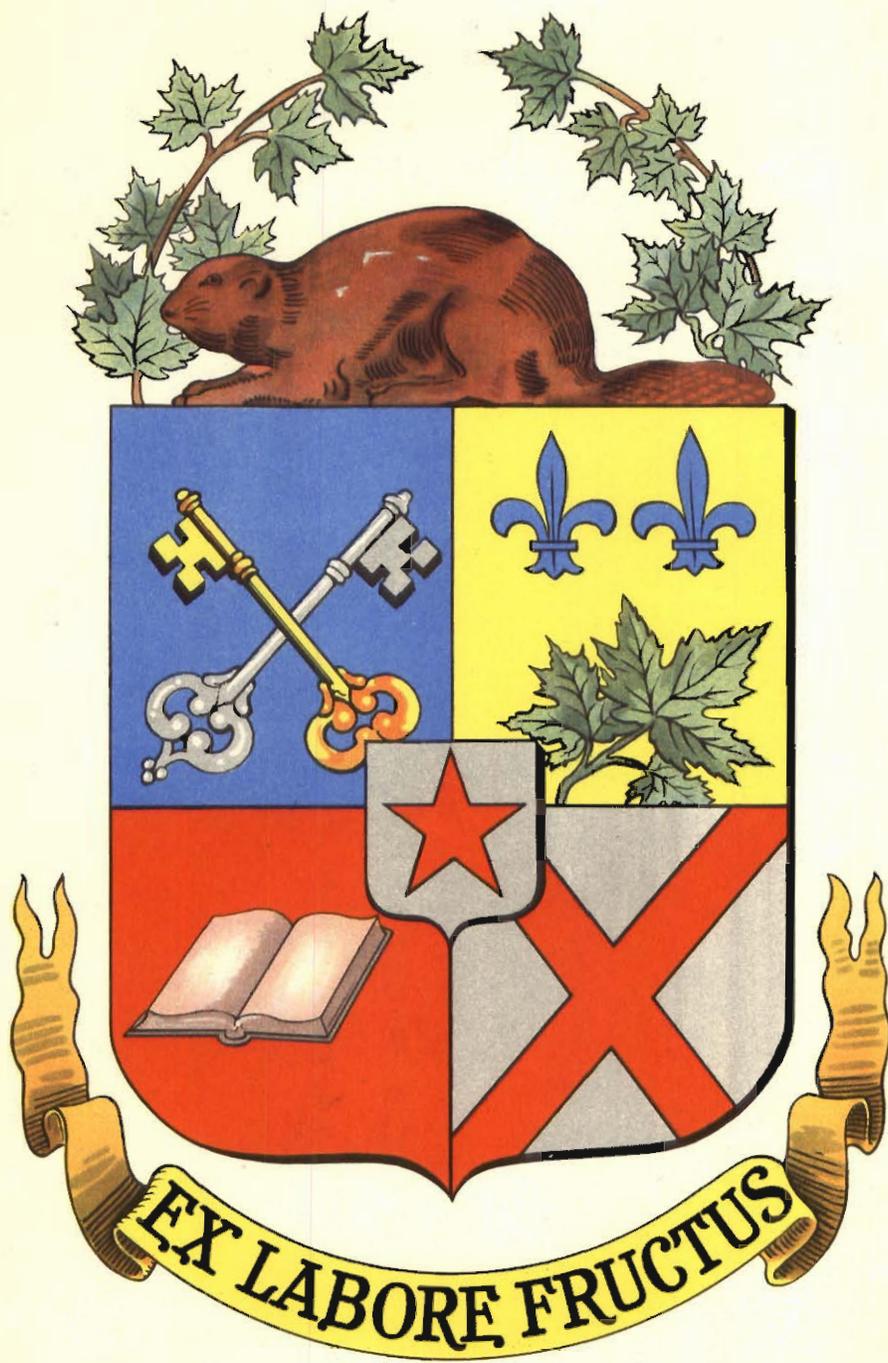
de la Commission des  
écoles catholiques de Montréal

## **L'ÉCOLE CANADIENNE**

Voici comment se lisent les armoiries de la  
Commission des Ecoles Catholiques de Montréal:

*Ecartelé; au 1er d'azur à deux clefs d'or et d'argent  
en sautoir, les pannetons en dehors, qui est de l'Egli-  
se; au 2e d'or à trois feuilles d'érable de sinople unies  
par leurs tiges et surmontées de deux fleurs de lis au  
premier, rappelant la province de Québec; au 3e de  
gueules à un livre ouvert d'argent, incliné à senestre,  
qui est du ministère de l'Instruction publique; au 4e  
d'argent au sautoir de gueules, qui est tiré de la corpo-  
ration de Montréal; sur le tout d'argent à une étoile  
du dernier. L'écu sommé d'un castor au naturel en-  
touré de deux rinceaux de feuilles d'érable de sinople.*

*Devisé: Ex labore fructus.*





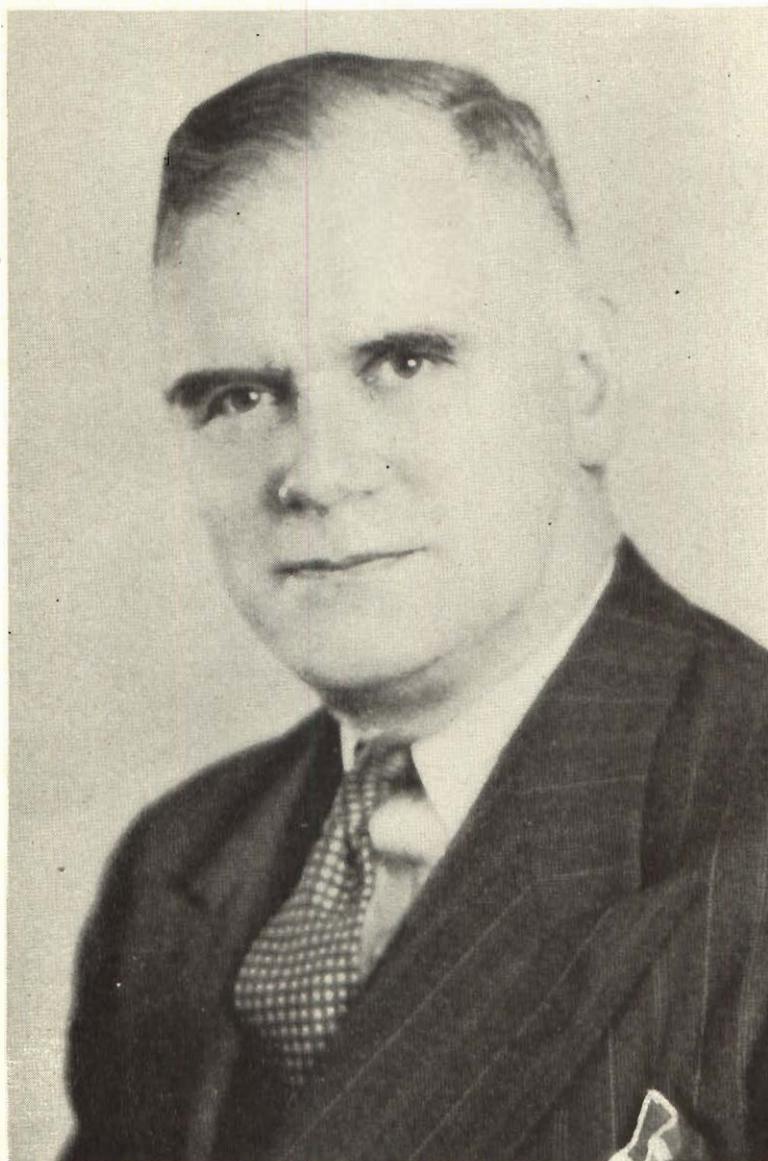
Son Excellence Mgr Joseph CHARBONNEAU  
Archevêque de Montréal



L'honorable Omer CÔTÉ  
Secrétaire de la Province



Monsieur Victor DORÉ  
Surintendant de l'Instruction publique  
Ancien président  
1928-1937



Monsieur Alfred FERVAC-LAROSE  
Pharmacien  
Président général de la  
Commission des Ecoles Catholiques de Montréal  
1941.....

**REVUE PÉDAGOGIQUE,**  
organe officiel de la  
Commission des Ecoles  
Catholiques de Montréal.

**PEDAGOGICAL REVIEW,**  
official publication of the  
Montreal Catholic School  
Commission.

**SOMMAIRE**

**CONTENTS**

Un mot de présentation ..... René Guénette  
Chronique de la Commission des Ecoles  
Catholiques de Montréal ..... Abbé Adélarde Desrosiers  
La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal en 1946 ..... Rex Desmarchais

\* \* \*

Les Frères des Ecoles chrétiennes ..... Frère M.-Cyrille, e. c.  
Les Clercs de Saint-Viateur ..... W.-S. Coderre, c. s. v.  
Les Frères de Sainte-Croix ..... Frère Germain-R. DeSerres, c. s. c.  
Les Frères Maristes ..... Frère J.-E.  
Les Frères de l'Instruction chrétienne ..... \* \* \*  
Les Frères du Sacré-Coeur ..... Frère Stanislas, s. c.  
Les Frères de Saint-Gabriel ..... Frère Frumence  
Les Frères de la Charité ..... \* \* \*  
The Brothers of the Christian Schools ..... Brother Robert  
The Presentation Brothers ..... \* \* \*  
L'instituteur laïque ..... Charles Denhez  
The Record of the English-Speaking Lay Teachers  
under the Commission ..... James Lyng  
L'enseignement primaire supérieur ..... Paul Barry

\* \*

---

L'ÉCOLE CANADIENNE

---

La Congrégation de Notre-Dame .....	Soeur Saint-Stanislas de Jésus, C.N.D.
Les Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie .....	Soeur Thérèse-de-Marie
Les Soeurs de Sainte-Croix .....	Une religieuse de Sainte-Croix
Les Soeurs de Sainte-Anne .....	* * *
Les Soeurs de la Providence .....	* * *
Les Soeurs Grises .....	Soeur Emma-Henri, s. g. m.
Les Soeurs Franciscaines Missionnaires de l'Immaculée-Conception .....	Soeur M.-Renée, o. s. f.
Les Filles de la Sagesse .....	* * *
Les Soeurs de l'Assomption .....	* * *
Les Soeurs Franciscaines Missionnaires de Marie .....	Soeur Marie-de-Gunhard, f.m.m.
Les Soeurs de Saint-François .....	Soeur St-Ludolphe
Une oeuvre d'amour .....	Thérèse Thériault

\* \* \*

Les fêtes commémoratives .....	La Rédaction
Notre vieux Plateau .....	Lucien Lapointe

\* \* \*

Le rôle de l'École primaire .....	Roland Vinette
La Famille et l'École .....	Joseph Dansereau
Ce que l'Église apporte à l'École .....	Abbé Irénée Lussier
L'École et la Cité .....	Jean-Marie Morin

## *Un mot de présentation*

René GUÉNETTE

---

Il ne pouvait échoir à "L'école canadienne" de plus grand honneur que celui de perpétuer à jamais le centenaire de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal. Et c'est avec empressement que le Rédacteur en chef s'est mis à la tâche de préparer le numéro-souvenir que lui avaient commandé MM. les Commissaires et le Comité chargé d'organiser la célébration. Nous aurions voulu faire paraître ce numéro-souvenir aux dates qu'il avait été convenu dans "L'école canadienne" d'avril et de mai. Mais le délai que nous avons dû consentir à nos distingués et dévoués collaborateurs, la remise au jeudi 4 juillet de la célébration officielle, les vacances du personnel de l'administration et du personnel enseignant sont autant de raisons qui expliquent la parution à cette date-ci du numéro consacré au Centenaire. Nos lecteurs voudront les comprendre.

Qu'est-ce que ce numéro-souvenir présente à ses lecteurs? Et d'abord, comme il se devait, une synthèse de l'histoire de la Commission: ses origines, son développement, ses difficultés, ses progrès. Par le fait même, cette histoire met en relief l'esprit de foi et de patriotisme, l'enthousiasme et la prudence, le zèle et le courage, la clairvoyance et la modération, en un mot le sens des responsabilités de ceux, clercs et laïques, qui bâtirent en cent années l'un des organismes les plus indispensables, les plus considérables, les plus progressifs de la ville de Montréal et partant de la vie canadienne. La Commission a confié le soin de raconter cette épopée à un écrivain familier avec les questions d'histoire et d'éducation, M. l'abbé Adélaré Desrosiers, des Archives provinciales.

L'historique de M. Desrosiers ne traite pas de l'organisation actuelle de la Commission. M. Rex Desmarchais, attaché depuis douze ans à la rédaction de "L'école canadienne", a assumé cette tâche. D'une plume alerte, il nous initie aux nombreux rouages de notre organisme. Il en justifie l'existence en même temps qu'il fait un juste éloge des hommes et des femmes chargés de leur rendement. Cet organisme comporte deux grandes divisions: une administration d'ordre financier, une administration d'ordre pédagogique. Sous l'autorité d'un corps public composé de Commissaires, quatre chefs de service: un secrétaire, un trésorier, un directeur des travaux et enfin un directeur des études président au bon fonctionnement de la Commission. Mais cette présentation ne devant pas faire double emploi avec la

matière elle-même du numéro-souvenir, nous bornerons là nos renseignements sur la Commission actuelle.

L'enseignement de nos écoles est confié à deux groupes d'éducateurs: celui des communautés religieuses et celui des laïques. Ces éducateurs rivalisent de zèle et de compétence. Leurs états de services sont dignes d'estime. Notre personnel enseignant s'est constitué petit à petit. On sait qu'avant de former le vaste ensemble que nous admirons aujourd'hui, les écoles distribuées aux quatre coins de la ville dépendaient de commissions scolaires autonomes. La plupart de ces commissions scolaires avaient recruté leur personnel enseignant dans les différentes communautés d'hommes et de femmes vouées à l'enseignement. Leur contribution à l'instruction de la jeunesse de notre ville fut considérable. Mais l'augmentation de la population favorisa de plus en plus l'entrée dans l'enseignement d'un certain nombre d'instituteurs et d'institutrices laïques. A notre invitation, chacune des communautés enseignantes de nos écoles de langue française comme de langue anglaise a aimablement consenti à nous faire part de son activité. Nous leur en sommes respectueusement reconnaissant. Certaines communautés collaborent avec notre organisme scolaire depuis les premiers jours de sa fondation. La collaboration de quelques autres est plus ou moins récente. Nous avons classé toutes ces instructives narrations selon l'ordre chronologique de la participation de ces communautés à la vie de nos écoles.

Nous offrons de même l'hommage de notre gratitude à Mlle Thérèse Thériault, à M. Paul Barry, à M. Charles Denhez, à M. James Lyng, qui, de leur côté, avaient entrepris de rappeler la contribution du personnel enseignant laïque à l'oeuvre de la Commission. Ces monographies ne devaient pas faire double emploi avec l'historique de M. Desrosiers. Nos quatre collaborateurs se sont acquittés de leur tâche avec tact, avec amour. A la lecture de leurs articles, on sent qu'ils sont fiers de la part qu'ont prise les instituteurs et les institutrices de langue française comme de langue anglaise à l'oeuvre d'éducation de la Commission. Leur contribution s'est ajoutée à celle non moins digne d'éloges des diverses communautés enseignantes de nos écoles.

S'il existe entre les deux éléments une émulation, on doit à la vérité de dire qu'il s'agit d'une émulation uniquement préoccupée de la formation des enfants, vouée uniquement au service de l'Eglise et de la Patrie. A tous ces collaborateurs qui ont brossé la fresque des faits et gestes du personnel enseignant religieux et laïque de nos écoles, l'hommage de notre profonde reconnaissance. Il convient ici de mettre en lumière le nom de la directrice du bureau des archives, Mlle Yvonne Deschênes. Ses connaissances et sa serviabilité ont grandement aidé au travail de recherches que ces divers travaux imposaient.

Le numéro de "L'école canadienne" consacré au Centenaire de notre Commission devait naturellement garder la mémoire des fêtes qui ont mar-

qué ce glorieux anniversaire. Pour avoir été très simples, ces fêtes n'en ont pas moins été émouvantes. Elles revêtirent un caractère privé et un caractère officiel. Les écoles eurent leur célébration le mercredi 22 mai. Un programme général leur avait été fixé. Sa souplesse favorisait d'intéressantes initiatives. La Revue leur fait écho. La célébration officielle eut lieu le jeudi 4 juillet. Cette date coïncidait avec la première assemblée que tint la Commission de 1846. De nombreuses personnalités du monde religieux et civil avaient répondu à l'invitation des autorités de la Commission actuelle. Deux manifestations ont marqué cet anniversaire. On en trouvera un compte rendu dans ce numéro.

Enfin il ne convenait pas de composer un numéro-souvenir sans rappeler, fût-ce très sommairement, les quelques principes qui fondent, animent et soutiennent le rôle de la Commission des Ecoles Catholiques. C'est à une sorte de méditation que nous convions maintenant tous ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent ou sont intéressés à l'oeuvre qu'elle poursuit. Nous avons d'abord pensé qu'il était de mise, en cette année du Centenaire, de préciser une fois de plus, même très brièvement, le rôle de l'école primaire. Des notions souvent très simples finissent parfois par être incomprises. Les idées s'emmêlent, les esprits s'embrouillent. La confusion met en danger les plus nobles idéaux et les plus généreux efforts.

L'école primaire a sa fin propre. Ecole du peuple, elle doit lui fournir les éléments de l'instruction et asseoir ou du moins affermir les bases de l'éducation commencée dans la famille. Car l'école n'est ou ne doit être que le prolongement de la famille. La famille et l'école sont jusqu'à un certain point une seule et même institution. Poursuivant des fins identiques mais avec des moyens différents, l'une et l'autre sont au service du même enfant dont elles doivent préparer et assurer le bonheur dans cette vie et surtout dans l'autre. La famille et l'école, loin de s'ignorer et même de se combattre, doivent entretenir des relations étroites. L'éducation de l'enfant est une entreprise délicate. La famille doit la commencer. L'école doit la poursuivre. Mais l'une et l'autre ne sauraient la réussir sans la collaboration de l'Eglise et le secours de l'Etat.

L'Eglise a reçu de son divin Fondateur la mission d'enseigner. Aussi n'a-t-elle jamais refusé son concours à la famille et à son auxiliaire, l'école. Ce concours a toujours été entier, désintéressé, éclairé. L'Eglise est la plus sûre collaboratrice de la famille et de l'école. Sa doctrine situe l'une et l'autre dans le plan divin. Elle précise leur but, définit leur rôle, rappelle leurs devoirs, revendique leurs droits, signale les obstacles qui entravent l'éducation commune de l'enfant. Ces obstacles ne sont pas toujours le fait d'un prétendant obstiné à l'unique gouverne de l'enfant, sous le fallacieux prétexte que l'enfant n'est qu'un futur citoyen. Ces obstacles sont aussi le fait d'un Etat, d'une Cité restés par trop étrangers au grand problème de l'éducation de la jeunesse, par trop insouciants de leurs devoirs envers les en-

veau, à tous nos supérieurs et à tous nos collègues, l'hommage de notre profonde gratitude.

Puisse ce numéro-souvenir agréer aux autorités religieuses et civiles de la métropole, de la province et du pays, renseigner le public sur une admirable institution canadienne, contribuer enfin, si peu que ce soit, au rayonnement chez nous et à l'étranger de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal!

fants, par trop hostiles à cette catégorie de citoyens qui lui causent souvent, pour l'instant, plus d'ennuis qu'elle ne lui rend de services. L'Etat, la Cité ne sauraient plus vivre en marge de l'école. Au contraire, il est de leur devoir de mettre à son service toutes les ressources d'ordre financier et social dont ils disposent, assurés d'obtenir en retour le centuple de leur sollicitude et de leur générosité envers les enfants. Voilà toute la raison des articles que vous présentent M. l'abbé Irénée Lussier, MM. Joseph Dansereau, Jean-Marie Morin, Roland Vinette. Nos lecteurs trouveront, j'en suis sûr, du plaisir et du profit à les lire. Les articles sont courts à dessein. Mais leur doctrine est sûre. Encore une fois, il convenait, en cette année du Centenaire de nos écoles, de remettre en lumière certaines notions d'ordre éducationnel que le terrible quotidien finit par faire perdre de vue. Elles aideront tous ceux qui, de près ou de loin, sont partie à l'oeuvre importante de l'éducation, à repenser les principes fondamentaux de cette oeuvre, à régler leur conduite sur ces principes. L'éducation n'en peut retirer qu'un nouveau rayonnement.

Il reste enfin au Rédacteur en chef à remercier de tout coeur tous ceux qui lui ont aidé à faire de ce numéro-souvenir une oeuvre pas trop indigne de l'anniversaire que "L'école canadienne" avait à souligner pour les générations présentes et futures. Le haut patronage du Président, M. Alfred F. Larose, et de MM. les Commissaires honore ce numéro-souvenir. M. Roméo Delcourt, trésorier, a mis à la disposition de "L'école canadienne" les fonds nécessaires à une entreprise de ce genre. C'est à l'initiative de M. Marc Jarry, secrétaire, que la Revue doit l'honneur et le plaisir de pouvoir reproduire, accompagnées de la légende héraldique qui les explique, les armoiries de notre Commission. D'aucuns pourraient s'étonner que ces armoiries ne ressemblent pas exactement à celles qui leur étaient familières. Il faut bien le dire: ces armoiries et le texte qui les accompagnait n'étaient pas tout à fait conformes à l'art héraldique. MM. E.-Z. Massicotte et surtout Victor Morin ont gracieusement consenti à les mettre au point. La Lithographie du Saint-Laurent en a exécuté la reproduction. Le cliché était du directeur de l'enseignement du dessin, M. Maurice LeBel. C'est également M. LeBel, dont on connaît la culture et le métier, qui a dessiné la couverture et le dos de ce numéro-souvenir. M. Raoul Laberge, directeur de l'enseignement par le cinéma, avait aimablement accepté de recueillir la plupart des photographies qui tempèrent l'austérité inévitable d'une publication consacrée à évoquer la vie d'une institution chargée d'ans et de mérites. La maison Arbour et Dupont a exécuté le présent travail. Elle y a consacré son expérience technique. Mais la préparation de ce numéro dont le Rédacteur en chef reconnaît les imperfections n'eût jamais été menée à bonne fin si le Directeur des études, M. Treflé Boulanger, et l'un de ses assistants, en charge du sous-comité des fêtes du Centenaire, M. Wilfrid DuCap, ne l'avaient guidée et soutenue. De nou-

## *Chronique de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal*

L.-A. DESROSIERS, ptre

La présente chronique est un extrait des délibérations de la Commission scolaire, qui ne commencent qu'en 1850, les procès-verbaux des quatre premières années ayant péri dans un incendie. C'est dire qu'elle est incomplète, sinon insuffisante. Tout ce qu'elle contient cependant se rapproche le plus sincèrement possible de la réalité historique. Les divisions évidemment sont arbitraires et pourraient être tout autres. Le lecteur en jugera par lui-même.

### **Avant 1846**

A Montréal, les Sulpiciens entretiennent et dirigent l'éducation des enfants avec le concours des trois Communautés qui sont sous leur dépendance. En 1819, ils ont 4 écoles à 20 louis<sup>1</sup> chacune et ils logent trois maîtres. Le collège abrite 120 pensionnaires, autant d'externes, avec 11 prêtres et ecclésiastiques, un maître d'anglais, une bibliothèque. Jacques Viger affirme qu'en 1825 vingt-cinq écoles catholiques fonctionnaient dans Montréal et sa banlieue, sous la direction du clergé et des communautés religieuses, sans compter les 300 écoliers du petit séminaire fondé par le sulpicien Curatteau. Seule, des trois communautés de femmes, la Congrégation de Notre-Dame fait de l'enseignement sous la direction des Sulpiciens qui leur donnent 100 louis pour l'instruction des filles, à la maison-mère, aux écoles Bonsecours et de la Visitation. Les soeurs Grises et de l'Hôtel-Dieu, qui prennent soin des orphelins et des enfants malades, instruisent ceux qui leur sont abandonnés. Disons tout de suite qu'en 1837 quatre Frères des Ecoles Chrétiennes arrivent de France et prennent la direction des écoles sulpiciennes de la rue Notre-Dame, en attendant de s'installer à Près-de-Ville, où leurs classes absorbent bientôt des centaines d'élèves.

De patientes recherches amèneraient peut-être la découverte de petites écoles libres, ou même de classes présidées par des maîtres ambulants, suivant la pratique des paroisses rurales, car on a lieu de croire que l'enseignement privé était en usage dans plus d'une famille.

Il faut retenir que le seul système scolaire officiel était alors celui de l'Institution Royale que présidaient des ministres protestants. Les catholiques s'en excluaient d'eux-mêmes à cause du danger qu'y rencontrait leur foi religieuse. Ce n'est qu'en 1824 que les fabriques de paroisses furent autorisées à affecter le quart de leurs revenus à la fondation d'écoles paroiss-

<sup>1</sup> Le louis valait quatre piastres.

siales catholiques. C'était le premier effort efficace pour échapper, au prix de grands sacrifices, à la contrainte protestante. Plus tard, les députés de la Législature se chargèrent de la surveillance des écoles, et grâce aux octrois du gouvernement, elles se multiplièrent rapidement. Mais pour en recruter les maîtres, on ouvrit une école normale que son caractère de neutralité fit rejeter par la population catholique. La tourmente de 1837 les emporta les unes et les autres. Tout était à recommencer et, pour les catholiques, dans des conditions très difficiles.

Le Conseil Spécial avait enfin reconnu les droits des Sulpiciens sur leurs seigneuries, mais l'Union privait les Canadiens de l'usage légal de leur langue et faisait un nouvel effort pour garder le contrôle de l'éducation, en nommant pour les deux provinces un surintendant général de l'instruction publique, avec deux subalternes, un pour chaque province. On confiait l'instruction du peuple aux syndics de paroisses, fusionnant ainsi l'administration civile avec l'éducation des enfants. Ce fut l'esprit de la loi scolaire de 1841. Par bonheur, un homme de foi profonde et d'excellents principes, le D<sup>r</sup> Meilleur, était nommé surintendant pour le Bas-Canada. Sa première pensée fut de conquérir son indépendance et celle de l'instruction publique. L'établissement dans toutes les paroisses d'un conseil strictement municipal lui en fournit l'occasion. Il fit si bien qu'on dépouilla enfin ce dernier de ses attributions scolaires pour les confier à une commission spéciale élue par le peuple. Le droit naturel des parents sur l'éducation de leurs enfants était enfin reconnu, comme l'avait demandé tout récemment encore Mgr Lartigue, en s'opposant avec force au projet d'instruction neutre du gouverneur Durham.

Mais pour les deux villes de Québec et de Montréal, les six membres de la Commission scolaire catholique étaient encore nommés par le conseil municipal. Et en 1846, enfin, le chanoine A.-F. Truteau, vicaire général du diocèse, devenait le premier président des commissaires chargés d'organiser un système régulier d'écoles publiques pour les enfants du peuple. Leur tâche était double: soutenir et fortifier les écoles existantes, créer de nouveaux moyens d'instruction dans les quartiers de la ville qui en manquaient. Les écoles libres en effet suffisaient presque aux besoins de la cité: des centaines de garçons vont chez les Frères à Près-de-Ville et à Sainte-Brigide; les filles fréquentent chez les Soeurs de la Congrégation qui ont au moins trois grandes écoles, sans compter plusieurs petites classes tenues par des instituteurs et institutrices laïques.

#### Débuts difficiles

C'est à ces classes de maîtres et de maîtresses laïques que la Commission scolaire s'intéresse tout d'abord. En 1846, elle patronne huit pauvres petites écoles que fréquentent 58 garçons et 240 filles. Elle ne peut ajouter qu'un faible secours à leurs ressources habituel-

les, dont la principale vient des contributions mensuelles des élèves. Peu à peu, le nombre des écoles s'accroît à cause des avantages nouveaux qui leur sont offerts. Mais la difficulté d'introduire une taxe régulière suffisante paralyse longtemps l'action de la Commission scolaire. En 1850, elle ne contrôle encore qu'une dizaine de petites écoles qui réunissent à peine 500 élèves, comme une grosse municipalité de paroisse. Elle n'aura longtemps qu'un nombre d'élèves oscillant entre 500 et 1000.

Cependant, sous sa direction, se rangent déjà trois communautés: la Congrégation de Notre-Dame avec des enfants de familles, les Soeurs du Bon-Pasteur et de la Providence avec leurs orphelins. Deux professeurs laïcs, MM. Sharing et Begley, lui amènent les élèves de langue anglaise. Les commissaires se partagent le travail de contrôle: visites aux écoles, examens publics et privés, distribution de quelques prix d'encouragement. Même ils s'enhardissent jusqu'à poser leurs conditions d'engagement ou d'emploi aux maîtres et maîtresses. Mlle Girouard, rue Bonsecours, ne recevra que 25 louis de salaire, mais à la condition d'admettre dix enfants gratuitement. On défend à M. Sharing d'augmenter le nombre de ses élèves. À ce compte, des maîtres disparaissent, mais d'autres se présentent pour les remplacer. Cette fluctuation ne va pas loin.

Le rapport de 1850 n'accuse encore qu'un total de 174 garçons et 350 filles dans dix écoles, dont la plus éloignée de la ville est située au monastère du Bon-Pasteur. La contribution mensuelle, qui constitue le gros des recettes, ne s'élève qu'à 216 louis, tandis que l'octroi annuel du gouvernement, un peu plus élevé, descend l'année suivante, ce qui force les commissaires à réduire les salaires, et l'asile Saint-Jérôme-Emilien à se soustraire à leur contrôle. L'obstiné M. Sharing tient une école de 42 garçons, mais on lui signifie maintenant d'avoir à prendre son diplôme au bureau des Examineurs, sous menace de perdre son allocation. Il refuse: la peine s'ensuit. Par contre, on porte la subvention de William Doran, au faubourg des Récollets, de 60 à 100 louis, ce qui est une grosse somme pour l'époque.

Ce maître inspire une grande confiance et on a jeté les yeux sur lui pour l'école modèle qu'on a décidé enfin de bâtir à Près-de-Ville, tout à côté de l'école des Frères, sur un terrain de 775 louis. Elle aura soixante pieds par quarante. Le commissaire J.-U. Beaudry en surveille la construction qui coûtera 1025 louis. M. Doran loge à l'école et reçoit un salaire de 40 louis, payable en deux versements. L'état financier de la Commission est encore bien faible: recettes, 1267 louis; dépenses, 1230.

Le subside de la Législature n'est que de 180 louis, en 1856, alors que s'ouvre, angle des rues Cotté et Vitré, l'académie commerciale catholique, la première école bâtie par la Commission scolaire, dix ans après sa fondation. Les commissaires approuvent le programme d'études et les règlements que le directeur, M. Doran, a établis pour ses 86 élèves. C'est en vain qu'ils ont demandé une allocation à la Corporation de Montréal. On élèvera donc

le taux de la rétribution mensuelle pour les trois catégories d'élèves de l'académie. Et il n'y a encore en opération en 1857 que huit écoles avec 402 filles et 214 garçons, dont 117 chez M. Doran. Les écoles libres des Frères et des Soeurs continuent d'absorber presque tous les enfants d'âge scolaire.

Mais voici une autre difficulté. M. Doran est destitué: il a fait faire des travaux manuels à ses élèves, leur a infligé des punitions corporelles, il a réclamé des comptes non autorisés. Cinq instituteurs sollicitent son emploi; M. Urgel Archambault, le seul à posséder un diplôme modèle, est choisi (1859), mais à la condition de payer ses sous-maîtres. Son talent d'organisation, sa compétence pédagogique apparaissent déjà et le préparent rapidement à la direction effective de toutes les écoles.

Faut-il voir son influence dans l'achat, cette même année, d'un terrain rue Craig-Visitation, pour une nouvelle école? Peut-être. Ce qui est certain, c'est que la construction marche rondement, car les frais en sont garantis par une hypothèque sur l'école de la rue Côté.

Pendant ce temps, M. Archambault organise solidement son école. Il a trois maîtres avec lui: MM. Garnot, Desplaines et Keegan, car le nombre de ses élèves a bientôt passé de 47 à 150. Il achète une fournaise pour la grande salle de son école, des poêles pour les petites classes, et enfin il installe un système d'éclairage au gaz qu'on lui remboursera quand il quittera la maison. L'école Saint-Patrick des Irlandais du quartier Sainte-Anne, où M. Matthews enseigne, reçoit une allocation de 80 dollars. De toutes manières, les Sulpiciens dirigent et encouragent ce mouvement scolaire; le curé de Notre-Dame met une salle du séminaire à la disposition des commissaires, qui y tiennent leurs séances pendant une dizaine d'années.

En 1861, l'école de la rue Craig, appelée académie Sainte-Marie, reçoit ses deux premiers professeurs, M. Desplaines et M. McQuillan, qui y prennent leur logement avec un traitement de 100 et de 50 louis, outre la rétribution mensuelle des élèves. Peu de progrès dans les autres écoles subventionnées, où le nombre des élèves oscille d'une année à l'autre, pour ne dépasser le millier qu'en 1867, c'est-à-dire 21 ans après la fondation de la Commission scolaire. Deux fois par an, un rapport parvient au Bureau à la suite de la visite que les commissaires font dans toutes les écoles de leur ressort; ils veillent surtout à supprimer toute augmentation de dépenses. M. Marchand, leur nouveau secrétaire-trésorier, successeur de M. Dorion, est prévenu de ne rien faire sans autorisation spéciale.

Par économie, M. Archambault devra mettre à l'essai le système monitorial d'instruction mutuelle, du moins pour ses classes peu avancées. Peut-être réalisera-t-on quelque épargne par ce procédé d'enseignement encore en vogue. Mais M. Archambault se montre sceptique sur ce point pédagogique: on n'insiste pas. Il édifie avec des cloisons de bois une petite chapelle dans son établissement et, pour les maîtres et les élèves, il fonde, avec les arrérages des rétributions mensuelles, un commencement de biblio-

thèque qui prendra dans la suite un développement considérable. Mais il est forcé d'accuser un déficit de 600 dollars et M. Desplaines n'est pas plus heureux avec son budget annuel.

La Commission se résigne alors à demander à la Corporation de Montréal un octroi spécial de 1200 dollars pour payer les dépenses d'achat de terrains et de construction d'écoles: elle essuie un refus catégorique. Dans ces conditions précaires, rien d'étonnant qu'elle n'ose pas se charger de l'école de Mlle Caroline Gibeau, à la rue Beaudry, et de celle de Mme Sanguinet, au faubourg Québec. M. A.-D. Lacroix, un autre maître laïc, du même faubourg, reçoit l'ordre de faire payer la contribution ordinaire, même par les enfants pauvres; il obtient toutefois quelques tables et bancs d'école. Mais voilà bien une autre affaire à régler.

A la suite d'une visite minutieuse à l'académie Sainte-Marie, l'inspecteur Valade accuse M. Desplaines et son assistant de négligence grave à l'égard de leurs 126 élèves. La Commission n'hésite pas: elle confie la direction de l'école à M. Octave Cassegrain qui a presque aussitôt pour successeur M. Longtin, puis M. Dostaler, remplacé lui-même, en 1869, par M. A.-D. Lacroix, qui reste à ce poste de Sainte-Marie-Montcalm pendant 35 ans.

#### Les grandes écoles (1869)

Depuis 1846, l'influence des Sulpiciens avait été prépondérante à la Commission scolaire.

Après M. Pinsonnault plus tard évêque de London, qui fut le troisième président, le curé de Notre-Dame, M. F.-H. Prévost, avait dirigé les délibérations pendant dix ans. Etroitement intéressé à l'enseignement libre, congréganiste ou laïque, il trouve lui aussi en M. J.-U. Beaudry un conseiller éclairé, prudent et actif. Leur oeuvre d'enseignement par un personnel laïque allait s'affermissant, quand un autre sulpicien, M. Victor Rousselot, vint les relayer en 1867. Avec lui prend fin la période des tâtonnements.

Pour la première fois, le nombre des élèves dans les onze écoles de la Commission dont quatre de principaux atteint 1364, mais de tous les quartiers de la ville qui grandit rapidement arrivent de pressantes demandes pour de nouvelles écoles, que l'initiative privée ne réussit pas à organiser. La Commission se décide à agir promptement et à prélever, comme l'y autorise la loi, une taxe scolaire qui est fixée pour la première fois à un dixième de sou par piastre. En quelques années, elle édifie cinq ou six belles et grandes écoles qui feront pendant longtemps l'orgueil de la ville.

La première est la vaste Académie commerciale catholique, érigée sur une petite colline artificiellement construite par des terrassiers, au nord de la rue Sainte-Catherine; d'où son nom populaire d'école du Plateau. Les plans en sont aussitôt tracés et M. Archambault va à Québec pour en préparer, avec les autorités scolaires, le programme d'études et les règlements. Un premier achat de terrain pour 4000 louis est suivi de plusieurs autres, par

expropriation, s'il le faut. L'édifice, en pierre calcaire, de style pseudo-gothique anglais, est la meilleure des oeuvres de l'architecte Adolphe Lévesque, qui construisit aussi ou inspira les écoles appelées, maintenant, Champlain, Sarsfield, Plessis, Olier, et l'École normale. A l'extrémité ouest, s'élève le domicile du principal et, plus tard, tout à côté une construction en briques, qui sera le siège de l'École polytechnique. Toutefois, du grand quadrilatère, on cède en bordure de la rue Sainte-Catherine le terrain que demande M. Rousselot pour son école des jeunes aveugles. Outre son parterre de fleurs et sa fontaine jaillissante, le Plateau aura une bibliothèque de plusieurs centaines de volumes et une magnifique salle de réception pour le personnel enseignant de toute la ville. C'est là aussi que s'installeront les bureaux de la Commission scolaire, dont trois membres sont désormais nommés par le gouvernement provincial (1869).

Dans le même temps, à la demande du curé de Saint-Vincent-de-Paul, on construit rue Fullum, dans un vaste espace, une école pour les nombreux enfants de ce quartier. Mais les Frères des Ecoles Chrétiennes refusent d'en prendre la direction, à cause de l'exiguïté du logement qui leur est attribué. Des professeurs laïques s'en chargeront, et, après les principaux Martineau, Roy et Demers, qui ne font qu'y passer, M. H.-O. Doré en restera le directeur pendant 32 ans.

A la Pointe Saint-Charles, l'école Saint-Patrick disparaît dans un incendie: on la reconstruit sur de plus vastes plans. Elle s'appellera plus tard l'école Sarsfield.

En peu de temps aussi, la Commission prend le contrôle de l'école de Madame Marchand; elle confie celle de la rue Wellington à la Congrégation de Notre-Dame et prend à sa charge pour plusieurs années les classes du soir, fondées récemment par l'Institut des Artisans Canadiens français. Mais elle refuse un subsidé aux Sourdes-Muettes et à l'école des pauvres que dirigent les Oblats.

Une autre grande école devient urgente dans le quartier Saint-Denis. Elle s'installe d'abord provisoirement sur la rue Saint-Denis, et un peu plus tard on lui construit, à la rue Roy, un bel édifice d'après les plans de M. Lévesque. M. L.-A. Primeau en est le premier principal, pendant un long terme de 35 ans.

Au quartier Saint-Antoine, mêmes besoins pour une population qui augmente rapidement. Érigée sous ce nom à la rue Guy, cette nouvelle école prendra plus tard le nom de Belmont.

Pour le moment, la Commission scolaire se borne aux cinq écoles qu'elle vient de construire coup sur coup et de mettre sous la direction de maîtres laïques: le Plateau, les écoles Saint-Vincent (Champlain), Saint-Denis (Olier), Saint-Patrice (Sarsfield), Saint-Antoine (Belmont).

Elle accueille, cependant, avec faveur, autant que son budget le lui permet, les écoles qui demandent des subsides et elles sont nombreuses: l'école

des Frères des Ecoles Chrétiennes, de Sainte-Brigide, que les Sulpiciens viennent d'abandonner aux soins de la nouvelle fabrique paroissiale, l'école du Sacré-Coeur (Plessis) fondée par le curé Dubuc, l'académie Saint-Joseph du carré Richmond, la grande école des Soeurs de la Congrégation, rues Craig et Visitation, et une autre, rue Wellington, l'orphelinat Saint-Alexis que fréquentent 240 enfants.

Comment subvenir à toutes ces dépenses qui passent subitement de \$9,274 à \$75,000 en une seule année? On ne jouit que de trois sources de revenus: l'octroi du gouvernement, la taxe foncière de 10 sous venant de la Corporation de Montréal et la rétribution mensuelle des élèves, plus élevée qu'ailleurs au Plateau et à Sainte-Marie, mais dont se dispensent quantité d'élèves pauvres. Les commissaires se résignent à recourir à l'emprunt sur débentures et même sur billets. Le premier est de \$40,000 à 6%, mais, pour le remboursement, la Législature refuse d'abord de porter la taxe foncière à 20 sous. Le trésorier attendra des jours meilleurs. On vend quelques terrains inutilisés et, pour \$11,000, la vieille école de la rue Côté. Mais là s'arrêtent les épargnes.

L'organisation pédagogique va de pair avec l'augmentation du nombre des écoles. M. Archambault continue d'y jouer le premier rôle avec l'entière confiance des commissaires. Ils devient visiteur de toutes les écoles afin de les soumettre à une surveillance plus efficace, puis surintendant local, charge nouvelle qui lui attribue le choix et la direction de tout le personnel enseignant et il n'est pas téméraire de voir dans les règlements scolaires qu'édicte alors la Commission l'empreinte de son inspiration. L'habileté qu'il déploiera plus tard dans la fondation de l'Ecole polytechnique, il l'apporte avec autant de bonheur à diverses parties du programme des études.

Faut-il lui attribuer le mérite de toutes les réformes avantageuses qui s'opèrent alors: l'enseignement de la musique vocale et du dessin dans toutes les écoles, le patronage des classes du soir, l'établissement de quelques bibliothèques scolaires, le groupement des principaux en comités d'études, la formation d'un dépôt de fournitures classiques? A coup sûr, c'est lui qui accueille au Plateau l'abbé Chabert avec les élèves de son Institution des Beaux-Arts et sa méthode du dessin. L'essai ne fut pas heureux, mais, grâce à son initiative, la pratique de cette matière passa bientôt à toutes les écoles. Fit-il enseigner les éléments du latin au Plateau? Peut-être, mais il supprime l'usage de l'anglais pour les élèves n'ayant pas atteint l'âge de neuf ans et laisse le petit manuel de Miles servir à l'enseignement de l'histoire nationale.

M. Archambault est surtout le créateur de l'enseignement supérieur à Montréal. Il en rapportait l'idée des Etats-Unis, au cours d'un voyage qu'il fit avec M. Desnoyers, à la demande des commissaires pour étudier le système des écoles. Ce sera d'abord une école de sciences appliquées aux arts, organisée par lui au Plateau, et dont il fixera le programme d'études; il choi-

sira les deux premiers professeurs qui furent MM. Pfister et Haynes; il pourvoira aussi l'école d'un cabinet de physique-chimie acheté en France et d'une bibliothèque appropriée. Il ne restera plus qu'à développer son oeuvre. Les cours préparatoires commencent en 1874 et s'élargissent graduellement pour devenir une véritable école polytechnique et bientôt une faculté régulière de l'Université.

### Une époque de crise (1876)

L'enseignement public est devenu à Montréal un service civique organisé qui échappe de plus en plus à l'initiative privée. Il subit donc les vicissitudes de la prospérité générale. Or, en 1876, Montréal glisse vers une crise économique aigüe, dont les mauvais effets affecteront gravement le système scolaire qui a pris, depuis quelques années, un si vif essor. Les revenus de la Commission vont aller à l'inverse des dépenses. Achat de terrains, construction et entretien des écoles, octrois aux écoles libres et à l'Ecole polytechnique, classes du soir, augmentation des salaires, service de la dette, livres fournis aux enfants pauvres, tout cela charge le budget de lourdes sommes. Où va-t-on? Des critiques, on passe vite aux attaques. On en veut surtout au Plateau construit avec un trop grand luxe, et les maîtres laïques reçoivent là et ailleurs un salaire exorbitant. Epargne! Epargne! crie-t-on de toutes parts. Pour économiser, ne pourrait-on pas remplacer les professeurs laïques par des Frères?

M. Rousselot répond avec fermeté aux attaques des journaux, le *Post* et le *Monde*, et, de guerre lasse, la Commission scolaire offre une enquête publique sur son administration. Pour payer son déficit, jugé énorme, de \$14,450, en 1882, elle demande d'abord une augmentation de la taxe foncière. Plus tard, elle menace le premier ministre Mousseau de fermer toutes ses écoles si la taxe ne couvre pas son déficit de \$20,000 en 1883. Mais à cause même de la crise économique, elle n'obtient qu'un autre emprunt pour payer cette somme. Enfin, elle se résigne à faire des concessions dont quelques-unes font sourire: elle entassera le plus grand nombre possible d'enfants dans une même classe, elle appliquera le système monitorial, les Frères recevront \$250 de salaire et les Soeurs, \$125, avec l'usage et le profit de leurs livres de classes, et, au lieu de fermer les écoles Montcalm et Champlain, comme on l'a suggéré, elle vendra des terrains et augmentera la rétribution mensuelle. Elle refuse un professeur à 15 élèves de septième année à l'école Montcalm, et une sixième classe à Sarsfield, elle pense enfin à se débarrasser du fardeau de l'Ecole polytechnique.

Ces critiques ont deux résultats: suspendre pour un temps la construction de nouvelles écoles et amener lentement les classes libres à accepter le contrôle pédagogique au moins de la Commission. Celle-ci achève les travaux de construction sans en entreprendre d'autres et refuse pour un temps les nombreuses demandes de classes nouvelles qui viennent de partout, vu

l'augmentation toujours plus rapide de la ville. Elle se contente des 7,200 enfants qu'elle a à sa charge.

Mais, si peu empressée qu'elle se montre pour accepter de nouvelles classes, on lui force bientôt la main en faveur de trois autres écoles: Plessis passe aux Frères des Ecoles Chrétiennes; les académies Craig-Visitation et de la Pointe-Saint-Charles, des Soeurs de la Congrégation, se rangent sous la conduite de la Commission, qui subventionnera aussi l'oeuvre des aveugles.

Pendant ce temps, l'oeuvre pédagogique des commissaires suit son cours normal. Sous la direction de M. Archambault, les écoles de Montréal participent aux expositions générales: à Québec en 1877 et en 1880, à Londres et à Paris. On met la bibliothèque de l'Ecole polytechnique à la disposition des professeurs, qui, de leur côté, projettent la fondation d'une société orphéonique. M. Templé organise l'enseignement du dessin d'ornement au Plateau, on supprime toute rétribution aux enfants pauvres, on exige de tous les élèves le certificat de vaccination, on refuse l'accès des classes aux élèves atteints de maladies contagieuses. Le brevet d'enseignement sera obligatoire pour tous les maîtres et maîtresses laïques, lesquels devront appliquer dans leurs classes un programme d'études uniforme.

La Commission patronne aussi les congrès et conférences pédagogiques qu'organise pendant plusieurs années un excellent pédagogue, M. McGown, professeur au Plateau, puis inspecteur des écoles de la ville. L'Ecole polytechnique, enfin, qui recrute presque tous ses étudiants au Plateau, a déjà formé ses premiers ingénieurs civils et son oeuvre ne cesse de s'agrandir. L'année 1885 qui termine cette période de malaise est tristement célèbre par une terrible épidémie de petite vérole: plus de 4,000 victimes périrent dans Montréal et ses banlieues. Les enfants tombèrent en grand nombre: les classes n'ouvrirent que le 14 septembre.

#### **Développements nouveaux (1885)**

Cette même année aussi, le budget des écoles s'équilibre: \$112,000 de recettes contre \$110,000 de dépenses. M. Archambault, secrétaire-trésorier depuis cinq ans, n'était pas étranger à cet excellent résultat. M. Sentenne avait remplacé M. Rousselot à la présidence de la Commission, qui avait elle-même partagé l'administration entre trois comités: finances, écoles, travaux de construction et d'entretien. A ce moment, une question très controversée s'élève au sujet de la taxe scolaire.

Les Juifs portugais ont proposé d'appartenir au Bureau catholique, moyennant 80% de leurs taxes scolaires, mais les protestants veulent maintenant que la taxe des grandes compagnies, financières, industrielles ou commerciales, soit répartie en proportion de la croyance religieuse des actionnaires et non d'après le nombre des enfants d'âge scolaire, comme elle l'a été depuis 1869. Mais une loi fixe définitivement la taxe dite des neutres, qui rapporte bientôt plus de \$120,000 aux écoles catholiques.

D'autre part, les ouvriers de Montréal ont demandé la gratuité des écoles du soir. Confiées pour un temps à des élèves-maîtres de l'École normale, elles passent enfin sous la régie du gouvernement et le premier ministre Mercier vient lui-même les inaugurer. M. Templé en assume la direction. A son tour l'École polytechnique se sépare de la Commission scolaire pour s'élever, sans quitter ses locaux, au rang d'une faculté des arts de l'Université Laval. M. Archambault en reste quand même le directeur avec le titre de professeur d'Université.

Depuis quelque temps, plusieurs quartiers de l'agglomération urbaine pensent à s'annexer à Montréal. Les écoles suivront-elles cet exemple, pour le plus grand avantage d'appartenir à une organisation plus puissante que les corporations scolaires paroissiales? Saint-Gabriel est la première municipalité qui s'incorpore à Montréal et peu après à son système scolaire, mais à la condition de payer d'abord son déficit, et les Frères obtiennent un logement pour leur école. Là s'arrêtent pour le moment les annexions. On refuse en effet de détacher de Montréal, pour fins scolaires, les parties de la ville qui veulent s'annexer aux paroisses de Sainte-Cunégonde, de l'Immaculée-Conception et d'Hochelaga. Il leur sera plutôt accordé une subvention annuelle.

Au point de vue pédagogique, les six écoles de maîtres et maîtresses laïques restent le champ des expériences pédagogiques. Le programme des trois cours, élémentaire, modèle et académique, ne couvre apparemment que huit années de scolarité, mais le nombre et l'importance des matières forment un cours complet d'études qui conduit jusqu'au seuil des grandes écoles, comme le prouve l'admission sans examen des élèves du Plateau à l'École polytechnique. Les belles écoles Champlain et Olier n'ont même encore que le cours intermédiaire, qui se termine après la sixième année. Les exigences du cours élémentaire suffisent pour les écoles que la Commission consent à recevoir sous son contrôle: Sainte-Brigide, Saint-Joseph et Sainte-Anne, des Frères des Ecoles Chrétiennes, l'école de la rue Conway ouverte en 1874 et celle de Saint-Gabriel. L'école Champlain est reconstruite par l'architecte Haynes, l'école Sainte-Marie prend le nom de Montcalm à la rue Mignonne.

Quelques autres changements à signaler: M. Templé passe à la direction du dessin dans la province, le traitement des professeurs monte quelque peu, le salaire des maîtres suppléants est fixé à \$40 par mois, les Frères sont autorisés à engager à leurs propres conditions les professeurs laïques qu'ils emploient dans leurs écoles. Au Plateau, introduction des exercices militaires et gymnastiques, du premier dactylographe: l'éclairage électrique et le téléphone entrent dans plusieurs écoles. Et pour finir cette période, un voyage d'études à Boston, Philadelphie et Chicago, suggère à M. Archambault de faire augmenter le nombre des commissaires d'école, afin d'alléger leur besogne, ce qui est approuvé.

revise la liste des manuels scolaires, ceux d'histoire en particulier, et on propose la pratique obligatoire de la gymnastique et des banques d'épargnes dans les écoles.

De tous les commissaires, M. P.-G. Martineau s'affirme comme le plus chaud partisan de toutes sortes de réformes, la plupart inspirées de la pratique des écoles américaines: uniformité et gratuité des livres, inspection médicale, travaux manuels, bibliothèques et gymnases, salut au drapeau! Quelques-unes passent, entre autres, la nomination pour toutes les écoles d'un visiteur qui renseignera au mieux la Commission sur l'état de ses écoles fréquentées alors par 17,000 élèves partagés en 400 classes divisées en neuf groupes pour les besoins de l'inspection encore attribuée aux commissaires, tandis que le directeur général les visite régulièrement cinq fois par année.

Le premier visiteur ecclésiastique des écoles, le commissaire Charles Laroque, meurt presque au lendemain de sa nomination. Le remplace, après quelques mois, un éducateur de grande compétence, comme le prouve le rapport qu'il publie chaque année, où d'excellentes règles de pédagogie s'ajoutent à une vivante peinture de la valeur comparée des 54 écoles visitées, documents précieux sur l'oeuvre accomplie par la Commission depuis 50 ans.

Sur le plan pédagogique, s'agitent de multiples problèmes, anciens et nouveaux. La direction des écoles se raffermir par suite de règlements plus précis, de la nomination d'assistants dans quelques grandes écoles, du rapport que le principal envoie à l'autorité sur ses professeurs. Ceux-ci obtiennent toutefois qu'il leur soit au préalable communiqué. Le minimum de leur salaire est monté graduellement jusqu'à \$600 pour les professeurs mariés et à \$500 pour les célibataires, le maximum uniforme restant à \$1,500.

Les examens publics des élèves de chaque école, pendant l'année ou à la veille des vacances, sont encore la seule sanction des études et la règle de leur classement. On pense maintenant à instituer des concours entre les mêmes classes des différentes écoles, de manière à créer, peu à peu, une sorte de certificat d'études. Le premier se fait dans les écoles de maîtres laïques et pour les élèves du cours intermédiaire (sixième année). Ce régime s'étend dans la suite au cours élémentaire (quatrième année), puis aux dix meilleurs élèves des cinquièmes années. Les résultats ne se font pas attendre. C'est un précieux stimulant, une source féconde d'émulation pour les professeurs et leurs élèves et dont profitent la discipline, le programme d'études, la fréquentation scolaire.

La vieille méthode de dessin industriel disparaît avec M. Templé. Une autre lui succède, celle qui repose sur l'observation directe des objets à dessiner. Elle vient surtout de France, où des artistes peintres devenus professeurs sont allés l'apprendre et la transmettent maintenant, du Plateau et de l'École normale, au personnel enseignant, chargé à son tour de la répandre dans les écoles et d'en exposer publiquement les résultats pratiques.

### Régime des neuf commissaires (1894)

L'archevêché de Montréal nommera désormais trois commissaires, comme le gouvernement et la corporation municipale. Après la tourmente de 1875 et la crise qui la suivit, la Commission s'impose davantage à l'opinion publique par son oeuvre solide et progressive d'éducation. Mais pendant quelque temps, elle abandonne son plan d'ériger elle-même des écoles, pour acquérir peu à peu celles qui sont déjà en opération, qu'elles appartiennent ou non aux communautés religieuses et aux paroisses. Ce sera également la porte d'accès des congrégations enseignantes dans le système scolaire de Montréal.

Aussitôt s'inscrivent les belles écoles Meilleur, Sainte-Brigide, Salaberry, Garneau, Notre-Dame-de-la-Défense des Italiens, d'autres encore. Sainte-Marie, de la rue Craig, devient l'école Edward Murphy, en souvenir des deux frères qui ont siégé tour à tour à la Commission pendant vingt-cinq ans; Marchand prend le titre d'École supérieure des filles; des Frères de la Présentation arrivent d'Irlande pour l'école Chauveau. Le quartier Saint-Denis obtient son annexion scolaire.

Mais aussi la Commission double et triple son budget en quelques années: de \$192,000, il passe à \$260,000, puis à \$516,000 en 1910, car la taxe foncière est montée de 25 à 30 sous. La rétribution mensuelle souvent remaniée s'arrête au taux uniforme de 25 sous. Les commissaires peuvent s'allouer un petit salaire, d'abord \$5.00 par séance, puis \$100 par année et, pendant 19 ans, les délibérations sont traduites en langue anglaise pour l'usage des trois commissaires irlandais. La Commission tient maintenant ses réunions deux fois par mois, le mardi, et la convocation doit indiquer les sujets qui seront traités. La Commission scolaire est de plus en plus à l'aise pour réaliser de nouveaux projets.

Son président, le chanoine Bruchési, provoque une étude sur l'état de toutes les écoles subventionnées pour arriver à une même direction pédagogique. Cette uniformité s'étend même ensuite au choix des professeurs laïques qui devront désormais se soumettre à un examen éliminatoire sur les méthodes et matières d'enseignement, et dont le jury sera formé du président de la Commission scolaire, du directeur général et des principaux des écoles. Les candidats à l'enseignement seront mis à l'essai pendant trois mois.

Cette mesure d'exception venait, après bien d'autres, barrer l'entrée des normaliens dans la carrière à laquelle les avait préparés une formation pédagogique spéciale. Mais, dans la suite, de vives critiques s'élèvent contre cet examen inutile et partial: les principaux se refusent comme juges de leurs futurs collègues et les professeurs obtiennent l'abolition de cet examen, auquel sont astreints pendant dix ans maîtres et maîtresses laïques, quoique le Bureau central des Examineurs eût introduit un meilleur mode de probation pour les candidats à l'enseignement. Enfin, pour la première fois, on

D'autres matières prennent place au programme. La sténographie Duployé, introduite d'abord au Plateau, trouve faveur auprès de plusieurs maîtres qui l'ajoutent à la dactylographie. M. Joseph Dumais donne à l'école Montcalm les premières leçons d'élocution française et son petit manuel illustré ouvre la liste des ouvrages du même genre. Il faut aussi mentionner l'usage du premier livre distribué gratuitement à toutes les écoles par le gouvernement. C'est un petit manuel illustré, de forme encyclopédique, écrit par M. C.-J. Magnan, et destiné aux commençants. On peut le regarder comme l'amorce lointaine de la future gratuité de tous les manuels de classe. La Commission scolaire l'introduisit, sans l'imposer, dans les sept écoles qu'elle possédait alors.

La mort de M. Archambault, le 20 mars 1904, soulève un concert d'éloges sur sa vie et son oeuvre pédagogique. Ayant occupé les plus hauts postes de l'enseignement, il a été pendant plus de quarante ans l'âme et la main de la Commission scolaire. Il a été surtout l'habile et prudent organisateur de l'enseignement catholique laïque à Montréal. Le remplace, pendant quatre ans, un autre professeur de carrière, M. A.-D. Lacroix, auquel succède M. J.-N. Perrault.

Sous la présidence du chanoine Dauth, l'archevêché continue d'exercer une influence considérable dans le domaine scolaire. C'est maintenant au programme d'études à subir un sévère examen sur la quantité et la qualité des matières qu'il contient. On lui découvre facilement des surcharges : trop d'histoire dans les hautes classes, trop d'anglais dans les basses, l'agriculture est à renvoyer à la campagne, la tenue des livres à la ville. Des professeurs en concluent même que Montréal devrait avoir pour ses propres écoles un programme d'études spécial, acte d'indépendance dont certains s'offusquent. Ne vaut-il pas mieux accepter simplement la révision qui est en cours? Mais cela n'empêche pas les commissaires d'ajouter trois ou quatre autres matières au programme déjà tellement encombré.

Le commissaire Martineau obtient qu'on fasse venir de Paris un spécialiste en travaux manuels, Paul Michal, qui, en quelques années, organise dans cinq ou six écoles: Olier, Sarsfield, Meilleur, etc., des ateliers de menuiserie dont chacune groupe les élèves de quelques autres écoles avoisinantes. Dans plusieurs cas, c'est la suppression d'une demi-journée de classe régulière. Mais on s'en console en pensant que l'orientation de plus d'un élève y trouvera peut-être son profit.

Avec le major Scott, la gymnastique et la culture physique prennent aussi le pas sur les exercices militaires pratiqués de longue date au Plateau. Elles occupent d'abord dans l'horaire des élèves le temps qui précède ou suit les classes, mais l'émulation créée par les grands et les petits concours entre les écoles en multiplie bientôt les exigences. Des gymnases s'organisent; le gouvernement fédéral, avec l'aide du fonds Strathcona, subventionne les corps de cadets, dont le nombre augmente rapidement. Et bientôt ils figu-

rent avec avantage dans les démonstrations publiques, comme d'ailleurs les troupes de scouts, quelques années plus tard.

Ce mouvement progressif de la gymnastique suggère l'idée très juste d'organiser les loisirs des écoliers pendant les longues vacances d'été. La Société Saint-Vincent-de-Paul est la première à demander, pour les pupilles de son assistance familiale, la cour de récréation de l'école Montcalm. Cette initiative n'eut d'abord que de rares et timides imitations, et l'idée ne sera reprise que beaucoup plus tard pour obtenir le succès qu'elle mérite.

C'est aussi à cette époque que le commissaire Eugène Lafontaine gagne ses collègues à patronner la colonie de vacances des Grèves qui devait connaître dans la suite un si grand succès.

À l'article des innovations, notons aussi l'introduction, grâce encore à M. Lafontaine, d'un enseignement ménager régulier dans les grandes écoles de filles. C'est l'académie Marchand qui l'inaugure avec un programme d'art culinaire, de coupe et de couture, de tenue domestique. Cet enseignement venait à son heure. Aussi se répand-il aussitôt dans quelques écoles qui ordonnent pour la fin de l'année scolaire des expositions publiques de travaux d'élèves, comme le font les classes de dessin.

L'imagerie scolaire, employée comme procédé intuitif d'enseignement, prend aussi de l'extension. Elle vient d'abord de France, comme les musées Deyrolle et Dorangeon, qui servent avec les spécimens que fournit Ottawa, pour les leçons de choses, et les tableaux Delmas, pour le vocabulaire français. Plus tard, les élèves des basses classes apprennent leurs premières leçons d'histoire nationale dans une série de 36 tableaux, peints en 7 couleurs, en attendant qu'ils puissent étudier leurs petits manuels. Ajoutons les tableaux d'enseignement anti-alcoolique, sans oublier surtout la grande exposition de 1911 à Montréal, où apparurent les meilleurs résultats de l'oeuvre scolaire opérée dans notre province depuis ses origines.

Une école spéciale, le « kindergarten » ou jardin d'enfance, n'a guère réussi à s'acclimater. Celui de langue anglaise du quartier Sainte-Anne, lequel s'inspire de la méthode de Froebel, n'a pas eu d'imitateurs. Les écoles maternelles, plus ou moins rattachées à ce genre d'éducation, ne sont guère que des garderies, tandis que les jardins d'enfants sont restés à Montréal de véritables classes primaires, ou encore, des écoles préparatoires à l'enseignement classique.

À propos des élèves, il faut aussi mentionner la question si souvent reprise de l'étude en dehors des classes, les exercices rapides de sauvetage contre l'incendie, le congé hebdomadaire fixé au samedi, l'abolition graduelle de la rétribution mensuelle, qui disparut définitivement en 1910, alors qu'elle rapportait la grosse somme de \$39,000, quatre ans auparavant. Au siège administratif de la Commission, s'est faite une plus juste répartition des responsabilités. On sectionne certaines charges: il y a maintenant un direc-

teur général, un secrétaire-trésorier, un comptable et un archiviste-statisticien.

Au moment où s'annonce et se prépare la première centralisation scolaire de Montréal, un coup d'oeil sur l'état des écoles et l'oeuvre de la Commission qui les régit ne sera pas assurément de trop. La *Notice* publiée en 1915 par le directeur général, M. J.-N. Perrault, servira de guide dans ce rapide examen. A cette date, la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal se compose de neuf membres nommés à nombre égal par l'archevêché, le gouvernement provincial et le conseil de ville. Sa juridiction est loin de s'étendre à tout le territoire de la ville, car la plupart des quartiers annexés récemment à Montréal pour fins municipales ont gardé leur indépendance scolaire et forment une trentaine de commissions dont quelques-unes sont unies en une association ayant un visiteur commun. Depuis 1908, elle s'est annexé sept commissions suburbaines et a fait construire douze écoles, élevant ainsi le nombre de celles qu'elle contrôle à soixante et une, avec une population scolaire de 29,256 enfants et un personnel enseignant de 754 professeurs congréganistes ou laïques, hommes ou femmes. De toutes ces écoles, la Commission n'en possède que trente-sept, dont dix-neuf pour les garçons, onze pour les filles et sept pour garçons et filles. Depuis l'année 1900, elle en a construit dix-neuf.

La taxe que la ville prélève pour fins scolaires sur la propriété foncière est de 40 sous par \$100, tandis que la taxe dite des neutres, cotée à 50 sous, se répartit d'après l'effectif des élèves catholiques ou protestants. Le montant des recettes pour 1913-14 s'élève à \$964,605 et celui des dépenses, à \$637,573, laissant ainsi un magnifique surplus. Au point de vue financier, la Commission se trouve donc en excellente posture.

Pour la surveillance et la direction de ses trente-sept écoles, elle a deux visiteurs ecclésiastiques, outre l'inspecteur provincial, qui fait le même travail pour le compte du département de l'Instruction publique. Elle n'a pas organisé elle-même dans ses écoles l'inspection médicale des élèves, mais la ville a nommé 19 inspecteurs assistés d'infirmières qui visitent régulièrement les écoles de leurs quartiers où ils trouvent le matériel d'examen nécessaire.

Le traitement des instituteurs laïques va de \$1,200 à \$1,800, pour les principaux, de \$700 à \$1,500 pour les professeurs et pour les institutrices: directrices, de \$700 à \$1,000, maîtresses de classes, de \$350 à \$700, suivant le degré du diplôme. Depuis peu d'années, le même traitement va aux professeurs laïques qui enseignent dans les écoles congréganistes. Le salaire des Frères est de \$450 à \$700, avec logement ou indemnité *ad hoc*.

Une bibliothèque de plusieurs milliers de volumes est mise gratuitement, au Plateau, à la disposition du personnel enseignant. Les instituteurs et les institutrices ont leur association séparée où ils discutent pédagogie et intérêts professionnels. Ils doivent assister à leur réunion annuelle du ven-

dredi, qui est congé, sous peine de perdre leur traitement. L'uniformité des livres existe dans toutes les écoles confiées à des laïques; mais les Congrégations religieuses, 7 d'hommes et 7 de femmes, peuvent se servir de leurs propres manuels.

A Montréal, comme dans toute la province, les élèves suivent dans leurs classes le programme d'études officiel. Le cours supérieur, septième et huitième années, ne s'enseigne pourtant que dans les académies du Plateau et Marchand, à des élèves venant de toutes les parties de la ville. Quelques cours spéciaux, les travaux manuels, la sténographie, l'enseignement ménager ne sont obligatoires que dans certaines écoles. La dactylographie est matière facultative en sixième et septième années. Il y a six ateliers de travaux manuels: au Plateau, à Champlain, Olier, Salaberry, Sarsfield et Saint-Charles. L'enseignement ménager se donne avec un matériel approprié dans les académies Marchand et Saint-Gabriel, les écoles Garneau, Jeanne-Leber et Saint-Jean-l'Évangéliste. Dans les écoles laïques, les élèves des cours élémentaire et intermédiaire reçoivent, à la suite d'un examen spécial, un certificat d'études, du degré pour lequel ils ont concouru. L'académie commerciale du Plateau et l'académie Marchand délivrent, de leur côté, des diplômes distincts à leurs élèves de septième et huitième années.

Le fait le plus saillant de cette féconde période est, sans contredit, la récente fusion d'une quarantaine de municipalités scolaires indépendantes avec la Commission du centre de Montréal. C'est un acte de parfaite confiance qu'a méritée cette dernière par son excellente et complète organisation pédagogique et administrative, qu'elle mettra désormais au service d'un plus grand nombre d'écoles.

#### Cinq Commissions scolaires (1917)

En même temps qu'elle annexe à Montréal 23 autres municipalités scolaires indépendantes, la législation de 1917 décrète une nouvelle Commission composée d'un Bureau central et de quatre Commissions de district. Ce système est une concession à l'esprit paroissial de plusieurs bureaux d'éducation qui refusent encore d'aliéner entièrement leur autonomie. Il n'en est pas moins un compromis significatif qui prépare l'imminente centralisation de toutes les écoles de Montréal sous une direction unique. Leurs attributions respectives ne sont pas encore bien définies.

Apparemment, le Bureau central composé de sept membres, dont quatre sont nommés par les districts, devra contrôler l'administration financière, tandis que les Commissions de district, de six membres chacune, s'occuperont spécialement des questions pédagogiques. Mais, en fait, celles-ci ont le droit de choisir les terrains des futures constructions et de bâtir les écoles, avec la simple approbation du Bureau central. Elles ont donc chacune leur propre comptabilité. D'autre part, le Bureau central s'occupe indirectement de pédagogie en établissant l'uniformité des livres et des salaires des institu-

teurs dans les quatre districts. Or Montréal grandit avec une rapidité si subite que le problème scolaire passe tout de suite à l'état aigu.

De 140,000 habitants en 1881, la population se double en 20 ans et atteint le chiffre énorme de 774,000 en 1921. Rien d'étonnant donc que la construction des nouvelles écoles aille grand train et que le nombre de toutes les écoles passe de quatre-vingts en 1917 à cent quatre-vingt-quatorze en 1925, y compris évidemment celles qu'ont amenées les annexions récentes. Les Commissions de district ont dû en bâtir une trentaine pour satisfaire les besoins les plus pressants, car le nombre des élèves s'est élevé dans la même période de 40,000 à 96,000 mais on continue d'en réclamer d'autres pour les quartiers excentriques, où 2,500 enfants, soit 62 classes, sont massés dans 49 locaux provisoires.

Deux ans auparavant, en 1923, le gouvernement avait nommé une Commission d'éducation pour étendre, si possible, les pouvoirs de la Commission scolaire de Montréal, d'abord en annexant d'autres municipalités indépendantes, puis en centralisant certains pouvoirs du Bureau central. Les conclusions de son rapport furent favorables à cette double tendance. Le Bureau central assume donc toute l'administration financière et se réserve le droit de bâtir des écoles et d'acheter des terrains, mais laisse aux Commissions de district l'entretien et les réparations de leurs écoles en versant à chacune d'elles la somme de \$25,000. par année. Par le fait même, disparaissait la comptabilité dispendieuse des quatre districts scolaires.

Par cette enquête, était réglée la trop fameuse question soulevée par la présence de 12,000 enfants juifs dans les écoles protestantes de Montréal, qui voulaient s'en débarrasser, après les avoir reçus vingt ans auparavant, alors qu'ils n'étaient que 2,144. La Commission d'enquête se prononce ouvertement contre l'idée de créer un troisième système scolaire pour la population juive et demande au gouvernement de maintenir le *statu quo* qui consacre le droit des Juifs à fréquenter, après entente mutuelle, les écoles protestantes. On échappait ainsi à un dangereux assaut contre le seul système dualiste, catholique et protestant, tel qu'établi depuis longtemps par notre législation.

Une profonde réforme s'opère dans les classes par l'introduction, en 1923, d'un nouveau programme d'études. La même matière du cours élémentaire s'y trouve répartie sur six années au lieu de quatre, et, plus tard, sur sept, quand la classe enfantine ou préparatoire deviendra la première du cours. Ce changement règle du coup, pour beaucoup d'élèves, le problème du passage difficile d'une classe à l'autre, à cause de l'abondance de la matière d'examen. On reporte ainsi à la sixième année, comme le programme français, le certificat d'études primaires, en augmentant les années de scolarité. Au lieu de quitter l'école après la quatrième, un grand nombre d'élèves ont maintenant l'ambition de couvrir le cycle élémentaire de six ans sans avoir à doubler leurs classes.

Le nouveau programme se distingue par un autre caractère: il établit avec précision la valeur relative des objets d'études qu'il distribue en trois catégories: matières obligatoires, accessoires et facultatives. C'est de bonne pédagogie, une indication précieuse pour le professeur, dont le principal rôle est d'adapter ses élèves aux connaissances qu'ils peuvent acquérir selon leurs talents. Il y a plus.

Depuis si longtemps qu'on réclame, même au primaire, un commencement d'orientation, voici que le programme le propose par ses quatre sections: industrielle, commerciale, agricole et ménagère, de manière à éveiller l'esprit de l'enfant sur ses aptitudes et ses goûts pour le choix d'un état de vie, avec l'aide de son maître. Une sorte de spécialisation est ainsi offerte aux élèves du cours complémentaire, septième et huitième années.

C'est à ce moment aussi que l'étude des programmes français révèle l'existence de l'école moyenne et supérieure. Presque en même temps, les quatre Commissions de district l'établissent pour les élèves qui veulent ajouter deux ou trois années d'études à leur cours complémentaire. Ce sera l'école primaire supérieure, dont la première débute au Plateau avec une neuvième année d'abord, et ensuite deux autres années pour les garçons, les filles ne dépassant pas la dixième année. Combinées ou homogènes, plusieurs classes supérieures s'ouvrent dans les quatre districts, non sans soulever quelques critiques. Elles débordent, dit-on, les cadres de l'enseignement primaire et surtout elles coûtent trop cher.

De leur côté, les professeurs pensent à rajuster les salaires aux nécessités nouvelles de la vie économique. Ils y intéressent bientôt les cercles pédagogiques et leur association de l'École normale. Tout ne marche pas au gré de leurs désirs, tant s'en faut, quand un petit groupe d'entre eux, connu sous le nom de *Bien-Etre*, propose pour réussir de s'appuyer sur le régime des associations ouvrières et d'adopter le principe de leurs revendications. Une forte réaction entraîne la majorité des professeurs, qui, avec l'appui des directeurs de district, forme une nouvelle association, l'*Alliance catholique*, apparemment opposée au *Bien-Etre* et spécialement réservée au seul personnel enseignant laïque de Montréal. L'*Alliance* abandonne ainsi à leur sort les instituteurs d'ailleurs peu nombreux de la campagne, estimant sans doute que c'est encore la meilleure manière de servir l'intérêt commun de toute la profession. Elle mène avec fermeté la lutte pour une augmentation raisonnable des salaires, ce qu'elle obtient enfin et dont profitent ceux-là même qui s'y étaient d'abord opposés.

Il arrive alors, par suite de toutes ces dépenses nouvelles et malgré l'augmentation de la taxe à 70 sous, que le budget de la Commission scolaire commence à accuser des déficits considérables: \$93,500 en 1925 et l'année suivante \$368,500. Le public s'en inquiète, de bien d'autres choses aussi, et de nouveau obtient du gouvernement une Commission d'enquête de sept membres pour donner réponse aux plaintes relativement au système

qui régit les écoles, le mode de taxation, la construction des écoles et leur maintien, et indiquer les changements désirables. Cette Commission, présidée par sir Lomer Gouin, tient 66 séances, enregistre 207 témoignages et verse au dossier 263 pièces! Qu'est-ce que va révéler cette longue enquête?

Il faut donner plus d'efficacité à l'école élémentaire que 94% des inscrits abandonnent après la sixième année. Pour y arriver, on centralisera les septièmes et huitièmes années du cours intermédiaire, afin de supprimer les classes combinées. Quant aux classes de neuvième et dixième, organisées en 1921, sans programme officiel, on en fera des écoles moyennes auxquelles on ajoutera une onzième année, c'est-à-dire des institutions comparables aux *high-schools* de nos voisins anglais et qui resteront sous la dépendance de la Commission scolaire. En outre, n'est-ce pas une grave anomalie que d'attribuer aux seules Commissions de district la solution du problème pédagogique, ce qui rompt l'uniformité dans la direction et les dépenses? Tous les instituteurs devront être pourvus d'un brevet d'enseignement et, dans la distribution des emplois, on donnera la préférence aux normaliens et aux bacheliers munis d'un diplôme supérieur. Enfin, on rétablira la fonction de directeur général des études. Pour ce qui concerne les finances de la Commission, il n'est pas expédient, continue le rapport, de modifier l'impôt scolaire, mais on s'efforcera de réduire le plus possible les dépenses, et, pour équilibrer le budget, le gouvernement accordera un pouvoir d'emprunt.

Comme on le voit, ce qui est surtout recommandé, c'est la centralisation étroite des pouvoirs, qu'ils soient d'ordre pédagogique ou administratif. Aussi, la Commission d'enquête exprime-t-elle un dernier vœu qui résume tous les autres: elle conseille d'instituer une Commission scolaire unique, composée de quatorze membres, dont dix laïques et quatre religieux, choisis par groupes de trois dans les quatre districts, les deux derniers, allant au choix de l'Université, pour représenter le public. A sa réunion de 1928, le Parlement provincial faisait droit à cette suggestion, et, le premier juillet suivant, Montréal inaugurerait un nouveau régime scolaire.

#### Complète centralisation (1928)

Le mouvement de gravitation autour de la vieille Commission scolaire de Montréal s'achève par une nouvelle Corporation composée d'une Commission administrative de quatorze membres et d'une Commission pédagogique de quinze membres. Leur nom même désigne assez leurs attributions, sans qu'il soit besoin de les définir davantage. Le président général reçoit un traitement annuel de \$12,000 et chacun des commissaires, \$1,000. La répartition du travail de direction entre plusieurs comités, dont quelques-uns sont récents, correspond à celle des emplois qui se multiplient avec l'extension et les besoins de l'oeuvre éducative.

Au siège central de la Commission, des services restés jusqu'ici embryonnaires prennent corps, d'autres sont organisés pour répondre à des

nécessités nouvelles. Au secrétariat, à la trésorerie, à la comptabilité, etc., qui fonctionnent depuis les débuts s'ajoutent les nouveaux centres du personnel de la direction pédagogique ou administrative, si bien qu'un jour ces nombreux services réclament tout l'édifice du Plateau, devenu, à cause de son voisinage commercial et industriel, moins accommodant pour la jeunesse étudiante. On accepte alors l'offre de l'École normale d'installer sur une partie de sa propriété aux jardins Lafontaine, l'école supérieure du Plateau et pour \$50,000 le gouvernement vend un terrain suffisant pour une construction de 200 pieds de façade. Elle abrite tout de suite 24 classes et 600 élèves, un gymnase moderne avec sa salle de douche, une bibliothèque pédagogique de 12,000 volumes pour le personnel enseignant, enfin, un auditorium de 1,500 sièges.

L'importance de cette institution modèle, si magnifiquement située au milieu du plus grand de nos jardins publics, inspira le désir d'en posséder de semblables ailleurs. La Commission en ouvrit cinq autres distribuées dans les quartiers les plus peuplés de la ville: à l'Est, Maisonneuve, dix classes, dirigées par les Frères des Ecoles Chrétiennes; au Centre, Saint-Stanislas, dix-huit classes, par les Frères de l'Instruction Chrétienne; au Nord, Saint-Viateur, seize classes, par les Frères du même nom; à l'Ouest, Saint-Henri, dix classes, mêmes Frères qu'à Maisonneuve; enfin d'Arcy McGee, véritable *High-School* de modèle anglais pour la population catholique anglophone.

Cet enseignement supérieur, donné d'après les méthodes et le matériel scientifique des collèges classiques, menait les élèves au seuil même de l'Université et accentuait la concurrence, latente jusqu'alors, entre les deux enseignements, moderne et classique. D'une part, l'Université n'avait-elle pas fait le premier pas en instituant l'enseignement secondaire de langues vivantes, en offrant ses diplômes à des élèves non-bacheliers, c'est-à-dire de formation primaire, en dressant un programme d'études universitaires à l'usage des couvents de filles? D'autre part, l'ancien Plateau n'a-t-il pas fondé l'École polytechnique, devenue dans la suite une faculté universitaire? Autant d'arguments invoqués par les écoles primaires supérieures pour demander l'accès à l'Université, tout au moins à ses diplômés.

A cette époque, l'École normale inaugura des cours de perfectionnement destinés surtout aux jeunes professeurs en activité de service, anciens élèves ou membres de son Cercle pédagogique. La Commission scolaire les reprit l'année suivante à son compte et les offrit à son personnel enseignant, comme elle avait institué quelques années plus tôt à l'Université des cours supplémentaires de pédagogie. Les cours nouveaux, d'une durée de trois ans, portèrent sur la littérature française, la langue anglaise, l'algèbre et la géométrie. On invoqua la pénurie d'argent pour les suspendre, sans leur accorder de sanction.

On se rappelle l'examen concours imposé aux candidats laïques de l'enseignement en 1895 et qui dura une dizaine d'années. La Commission les impose de nouveau à tous les aspirants laïques, qu'ils viennent des écoles normales, du bureau central des examinateurs ou des congrégations religieuses. En outre, ceux que l'examen a favorisés doivent faire un stage d'essai pratique, sous forme de suppléance. Cet examen d'entrée s'étendit largement dans la suite, pour devenir la base d'un savant système de promotions inspiré des Etats-Unis et auquel furent assujettis les professeurs qui aspiraient aux différents degrés du cours primaire ou aux postes d'assistant et de principal dans les écoles.

A l'autre extrémité du cours primaire, la Commission règle le problème toujours actuel des enfants arriérés qui ralentissent la marche des classes régulières. Considérés comme inaptes ou anormaux d'abord, on les regarde enfin comme des élèves inadaptés au programme d'études ordinaire et on ouvre pour eux des classes spéciales où entrait une bonne part de travaux manuels. Ce furent les classes auxiliaires qui se recrutèrent parmi les habituels doubleurs de cours, incapables, paresseux incurables ou non-valeurs. Elles forment aujourd'hui un groupe imposant de 84 classes que la Commission a mis sous le contrôle d'un directeur général.

Oeuvre nouvelle aussi, cette école bien moderne qu'a fondée l'hôpital Sainte-Justine pour les enfants infirmes de toute catégorie. Ce fut d'abord une suite de quatre ou cinq classes primaires auxquelles s'ajouta plus tard l'apprentissage de petits métiers assis. C'est dans cet état que la Commission scolaire les prend un jour à sa charge et transporte les 108 petits infirmes dans sa vieille école Montcalm, les jeunes épileptiques allant à la rue Saint-Mathieu d'abord, puis à l'île au Cerf, sur le Richelieu. La nouvelle école envoie quérir chaque jour dans toute la ville les enfants infirmes des deux sexes. Ils sont bientôt 300 à suivre le cours primaire régulier, de la première à la neuvième année; ils jouissent d'un service médical, d'un transport personnel par autobus, d'une salle à manger et, au point de vue technique manuelle, d'ateliers de menuiserie, cordonnerie, horlogerie et, quant aux filles, d'un apprentissage d'art culinaire, de coupe et de couture, de travail au métier. La Commission n'a rien épargné pour assurer une grande efficacité à cette institution nouveau genre, en y introduisant les meilleures méthodes modernes propres à cette forme d'éducation.

De toutes les inventions mécaniques qui ont si profondément transformé la vie moderne, la pédagogie en utilise quelques-unes dont elle a fait de bons procédés d'enseignement, visuel et auditif. Signalons seulement le phonographe et le cinéma.

Le premier enseignement à se servir de la merveilleuse découverte d'Edison fut la langue anglaise. Des manuels entiers, mis sur disques, circulèrent dans les classes françaises. Professeurs et élèves en profitaient pour la rectitude de la prononciation et l'extension du vocabu-

laire. Cet essai, qui entraînait le renouvellement des méthodes, avait aussi ses inconvénients. L'usure rapide des disques, les difficultés de leur manipulation et de leur mise au point dans des classes nombreuses, diminuèrent rapidement l'engouement des débuts. Quoique ramené davantage aujourd'hui à l'enseignement individuel, il reste toujours à l'occasion un précieux auxiliaire de la voix d'un maître habile.

Plus récemment, la radiophonie a institué pour les élèves des petites écoles et même des collèges de véritables concours qui permettent de juger, dans une mesure appréciable, la valeur et l'étendue de l'enseignement public. Enfin, dernier et parfait — trop parfait — moyen de contrôle pour les professeurs et les élèves, la microphonie permet au directeur de quelques écoles de suivre à volonté de son bureau l'enseignement donné dans chacune des classes.

Comme elle avait organisé l'inspection de ses propres écoles, la Commission voulut aussi avoir sa revue pédagogique qui serait pour elle un moyen de communiquer directement avec son personnel enseignant, pour le diriger, l'instruire et l'aider dans sa rude tâche auprès des enfants. La rédaction fut confiée en 1925 à un professeur qui s'en détacha plus tard pour fonder une autre revue du même genre, et composer aussi de nombreux ouvrages destinés spécialement à l'enfance et à la jeunesse. "L'école canadienne" est restée l'organe pédagogique officiel de la Commission. Elle a déjà publié d'innombrables articles de culture générale, de pédagogie et de méthodologie appliquée, de leçons pratiques, d'étude du programme à tous les degrés. Bon nombre des collaborateurs de la revue sont des professeurs de la Commission. Sa collection forme une véritable bibliothèque pédagogique et son rédacteur en chef a mis en volumes un choix de ses meilleurs articles.

#### **Retour à neuf commissaires (1937)**

La nouvelle Commission scolaire se compose de neuf membres élus pour trois ans par les mêmes pouvoirs publics qu'autrefois. Elle nomme un conseil pédagogique formé au plus de vingt personnes, qui n'ont que voix consultative. Elle choisit parmi ses propres membres un président général et un secrétaire qui est en même temps trésorier. Plus tard ces deux charges furent séparées. Les écoles se partagent en six districts au lieu de quatre, avec un seul district de langue anglaise, comme auparavant. M. Armand Dupuis (1937-40) continua la série des présidents laïques, ainsi que ses deux successeurs immédiats.

Dès son installation, le nouveau régime tombait de Charybde en Scylla: à une crise économique aigüe succédait une longue guerre qui absorbait les ressources et les énergies du pays. Le budget scolaire n'en souffrit pas trop tout d'abord et la diminution du nombre des classes, du fait de la guerre, permit de s'en tenir aux dépenses ordinaires d'entretien. Deux écoles nouvelles seulement, Saint-Émile et Christ-Roi, furent ouvertes en 1939,

portant à 235 le nombre de toutes les écoles de la Commission. Les nécessités de la guerre et de ses suites inévitables furent même plus fortes que la loi de l'instruction obligatoire, votée au moment où la conscription et les industries militaires dispersaient la jeunesse étudiante. Cette loi eut peu d'effet et ne fut guère remarquée. Le nombre des classes diminuèrent, mettant en disponibilité plusieurs professeurs portés surnuméraires.

Par contre, le coût de la vie montait rapidement jusqu'à mettre dans une position gênante une partie notable du personnel enseignant. La question du rajustement du salaire s'imposait et fut longuement débattue. Tout en reconnaissant la légitimité des réclamations de ses professeurs, la Commission se déclarait incapable d'en payer les frais. L'Alliance des professeurs catholiques de Montréal, fondée en 1919, rentre alors de nouveau en scène et présente, à l'exemple des professeurs protestants et sur le plan professionnel, une liste bien précise de ses demandes si souvent réitérées. L'affaire est portée devant le tribunal d'arbitrage constitué par le ministère du Travail, qui les approuve et le gouvernement provincial ordonne à la Commission de s'y soumettre. Une entente collective signée par elle et l'Alliance met fin à ce long débat. Cette fois, le traitement annuel de tous les professeurs de la Commission atteint un point culminant: Principaux, de \$3,700 à \$4,000, selon le degré du cours; Instituteurs, de \$2,900 à \$3,800. En conséquence, la Commission s'empresse de remanier les salaires des institutrices laïques, des religieux et des religieuses, dans des proportions équivalentes.

Avec leur admirable fonds de retraite, constitué par la Commission scolaire et largement subventionné par le gouvernement provincial, les instituteurs laïques de Montréal ont l'assurance d'appartenir à une profession qui présente les meilleures garanties de stabilité et de protection. Il resterait à faire profiter de ces avantages professionnels les visiteurs et professeurs ecclésiastiques, qui sont, eux aussi et au même titre, au service de la Commission.

La loi générale de la gratuité des livres vint aussi à cette époque renforcer celle de leur uniformité, si longtemps débattue dans le passé. A Montréal, elle entra en vigueur au commencement de septembre 1944. Seules désormais les fournitures classiques restaient à la charge des parents. Le prêt des livres aux élèves de toutes les écoles exigeait une procédure minutieuse, dont on s'acquitta heureusement, mais il en allait tout autrement du budget déjà déficitaire de la Commission qui en supportait les frais. Comment faire droit à tant de dépenses qui grèvent si lourdement les finances, si ce n'est en recourant à des emprunts qui augmentaient encore le chiffre déjà considérable du déficit annuel? Aussi, ces emprunts ont-ils été ordonnés et garantis par l'État provincial, qui vient d'en faire autant pour toutes les municipalités scolaires de la province, en escomptant un avenir plus prospère.

Il faut ajouter que ces embarras d'argent n'ont pas empêché la Commission de maintenir et de développer ses grands services d'administration et même d'en organiser quelques autres moins importants, mais regardés néanmoins comme nécessaires au bon fonctionnement de ses écoles.

On en trouvera la liste dans le Rapport annuel publié par le Directeur des études depuis 1942, et qui complète celui du trésorier de la Commission. Signalons seulement, sans les définir, les principales de ces oeuvres auxiliaires.

Au siège de l'administration, le service des statistiques, des bibliothèques pédagogiques et des archives; l'inspection médicale pour les professeurs et les élèves; une bibliothèque circulante pour les enfants dans les principales écoles; la pratique raisonnée de la culture physique avec son complément le festival annuel; les expositions de travaux manuels et de dessin, les services spéciaux des langues secondes et des langues étrangères, les visites des élèves dans les écoles techniques et autres institutions d'enseignement.

Certaines oeuvres ont un caractère social bien propre à former les enfants et à les intégrer peu à peu dans la société où ils vivront. La liste en est longue: brigades de sécurité pour la circulation des élèves dans les rues aux heures dangereuses, campagnes d'embellissement et de propreté civique, couvre-feu imposé le soir aux enfants de toute la ville, exercices pour la prévention des incendies, cours de secourisme pour les premiers soins aux blessés, et, en temps de guerre, campagne de conservation et de récupération, enfin, concours loyal accordé à l'organisation des nombreux et récents terrains de jeux.

Cette simple nomenclature, qu'on pourrait encore allonger, démontre que la Commission scolaire se tient au courant des meilleures pratiques pédagogiques et qu'elle s'efforce d'introduire dans ses écoles ce qu'elle trouve de mieux ailleurs. Mais son principal mérite est encore de conserver en première place, dans l'esprit de ses milliers d'élèves, l'enseignement religieux et les traditions nationales qui font la force et la gloire de notre population catholique et française. C'est le principal rôle dont elle s'acquitte avec une ferveur et une compétence éprouvées.

\* \* \*

Une chronique de quelques pages, qui ne procède guère que par têtes de chapitres, ne peut évidemment pas rendre justice à une oeuvre séculaire qui, commencée dans la misère et l'hostilité, s'est développée au point d'embrigader près de 4000 professeurs, d'administrer plus de 200 écoles et d'instruire 100,000 enfants. C'est tout un livre qu'il faudrait écrire pour en marquer les étapes successives et établir le mérite de ses principaux artisans.

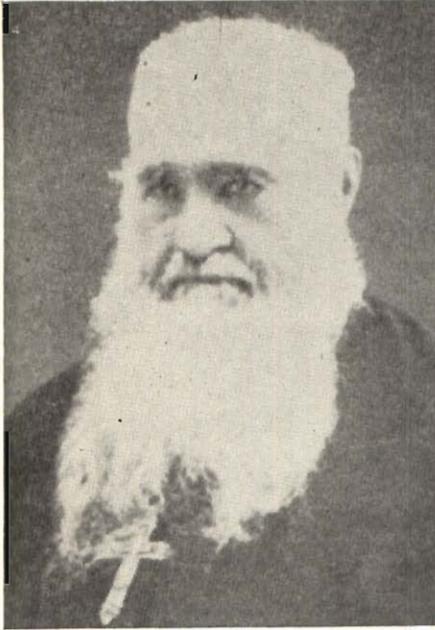
On y verrait que ses commencements furent des plus difficiles, parce qu'elle eut d'abord à lutter pendant plus de vingt-cinq ans contre la mé-

fiance ou l'apathie d'un peuple qui avait beaucoup souffert, privé pendant près d'un siècle de ses libertés civiles.

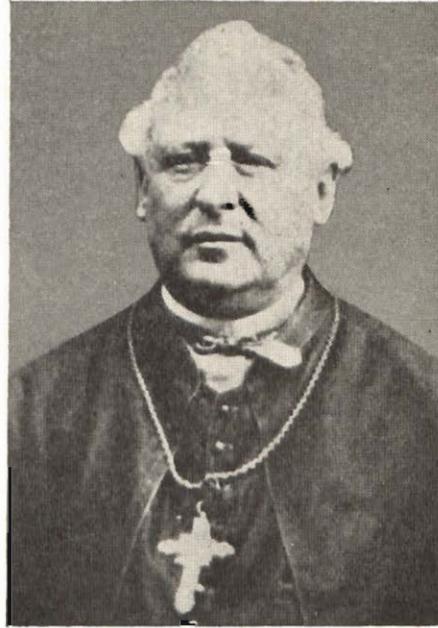
Le calme politique de la Confédération apporta la prospérité à tout le pays et la liberté scolaire aux provinces. La Commission de Montréal, assurée désormais d'un avenir paisible, peut édifier enfin ses premières grandes et belles écoles et mériter l'entière confiance de la population. Si la crise économique, qui suivit de près, ralentit le progrès de l'oeuvre des écoles, ce n'est pas pour longtemps. La ville grandit rapidement. Les villages de banlieue se pressent de près autour d'elle et demandent bientôt leur annexion municipale. Plus jaloux de leur autonomie scolaire, ils ne peuvent cependant résister longtemps à l'absorption finale, qui les fait participer aux progrès toujours plus accélérés de l'organisme scolaire central. La Commission de Montréal est maintenant la plus puissante de la province. Les conséquences en sont nombreuses et apparaissent dans tous les domaines, tels que construction d'écoles populaires et même supérieures, pédagogie et enseignement, services d'administration, etc. Successivement, une tension économique, suivie d'une longue guerre, dont les effets sont encore présents dans notre monde troublé et inquiet, n'affecte guère que l'organisme financier dont l'armature est néanmoins soutenue et garantie par les pouvoirs publics.

L'évocation d'un édifice séculaire, si rapide soit-elle, rappelle d'elle-même à l'esprit le souvenir de ses meilleurs architectes. Aujourd'hui, la reconnaissance de toute une grande ville va aux nombreux Commissaires qui ont édifié, au cours de tout un siècle, son oeuvre d'éducation et de civilisation chrétienne.

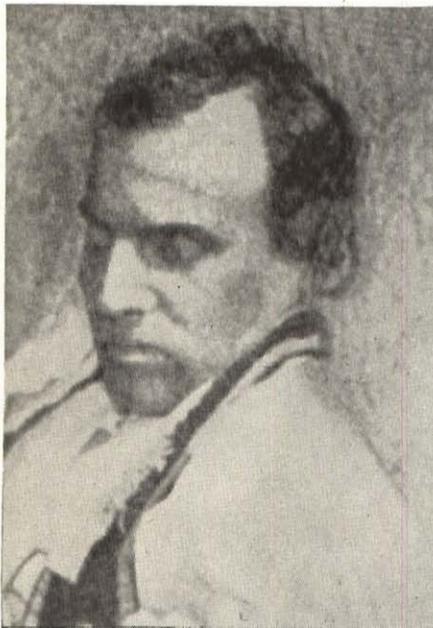
ANCIENS PRÉSIDENTS



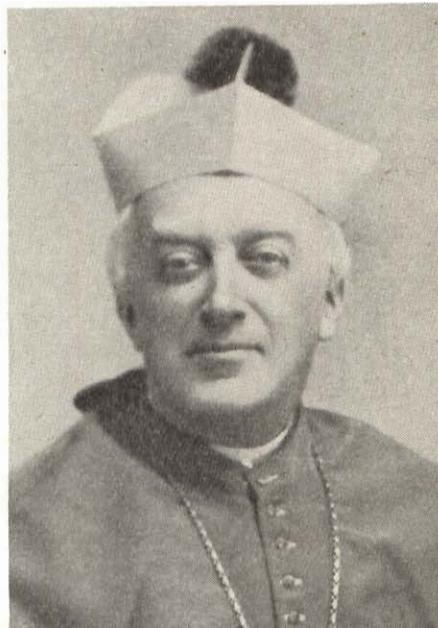
Frs.-A.-M. de CHARBONNEL  
1847-1848



A. PINSONNAULT  
1848-1850, 1851-1853

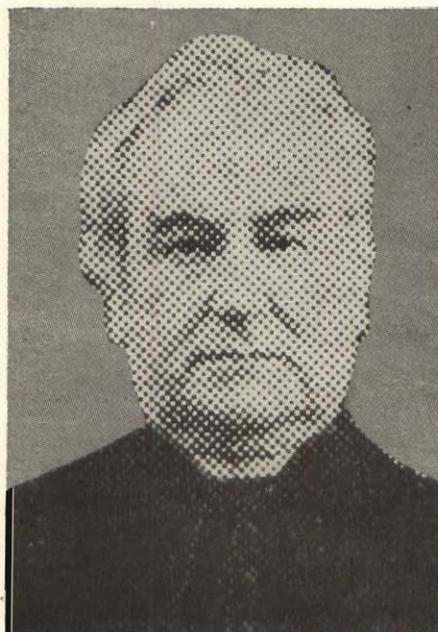


J.-H. PRÉVOST  
1850-1851, 1853-1864



E.-C. FABRE  
1864-1865

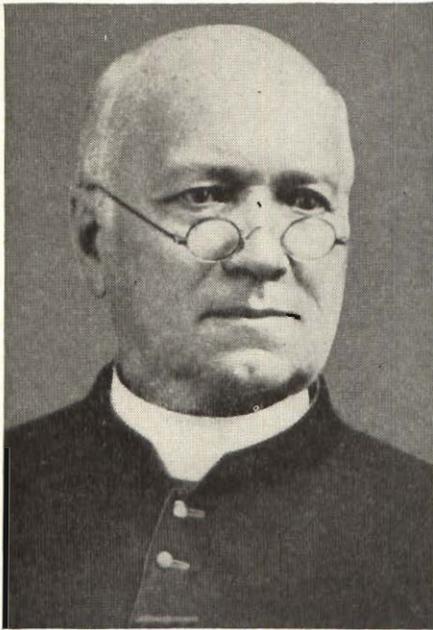
**PREMIER PRÉSIDENT**



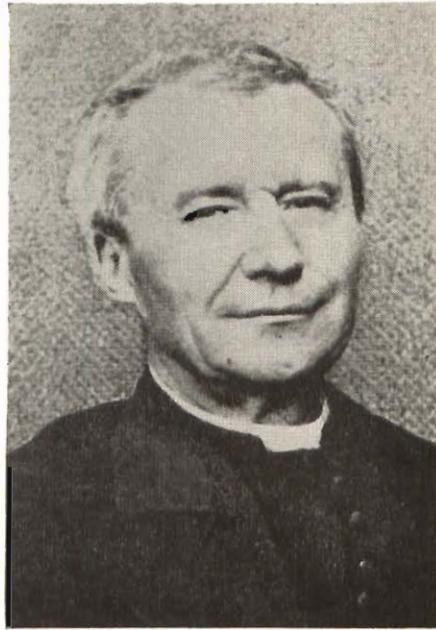
**A.-F. TRUTEAU**

1846-1847

ANCIENS PRÉSIDENTS



P.-L. LEBLANC  
1865-1867



V. ROUSSELOT  
1867-1886



A.-L. SENTENNE  
1886-1894



P.-N. BRUCHÉSI  
1894-1897

ANCIENS PRÉSIDENTS



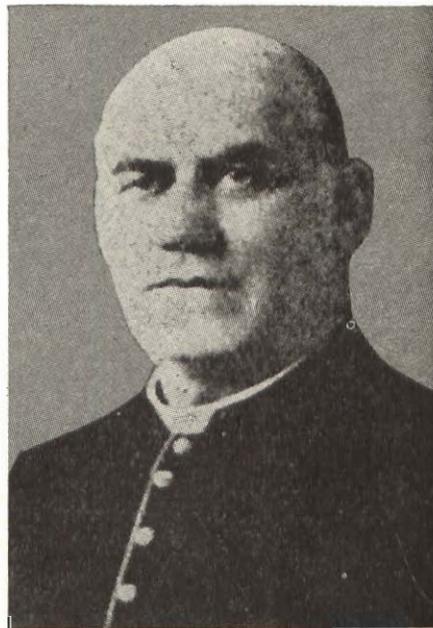
Z. RACICOT  
1897-1905



N.-A. TROIE  
1905-1906

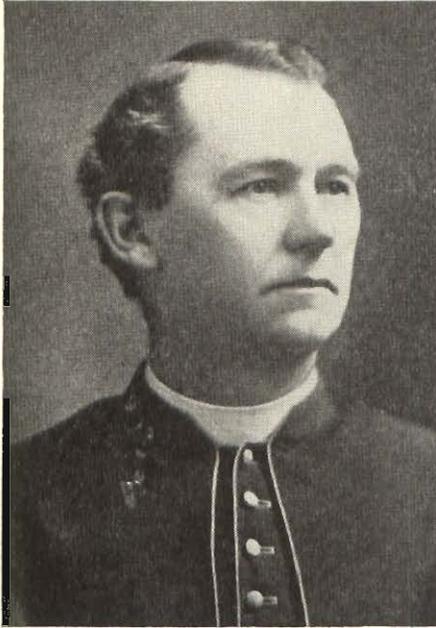


G. DAUTH  
1906-1910

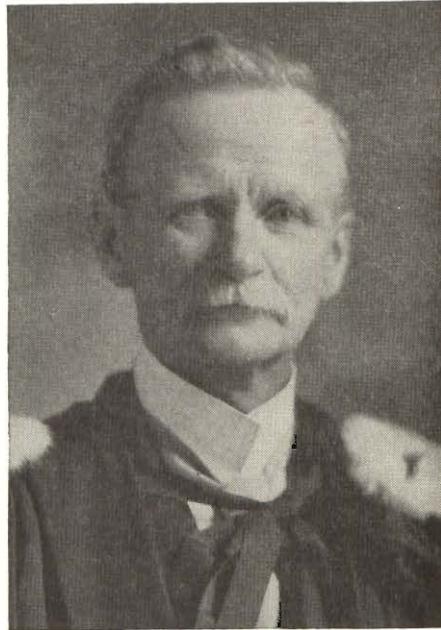


Wm O'MEARA  
1910-1911

ANCIENS PRÉSIDENTS



E. ROY  
1911-1918



E. LAFONTAINE  
1918-1928



A. DUPUIS  
1937-1940

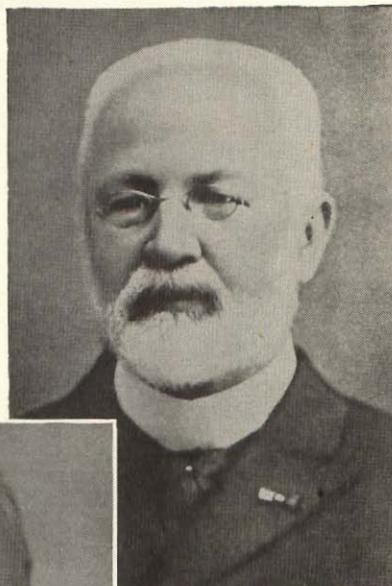


Monsieur C.-E. GRAVEL  
1940-1941

ANCIENS DIRECTEURS DES ÉTUDES



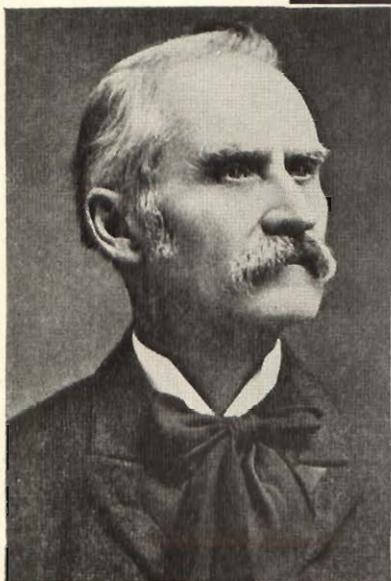
J.-M. MANNING,  
1928-1938



U.-E. ARCHAMBAULT,  
1873-1904



Monsieur E.-C. PIÉDALUE,  
1938-1942



A.-D. LACROIX,  
1904-1908



J.-N. PERRAULT,  
1908-1917

## *La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal en 1946*

Rex DESMARCHAIS

En 1946, la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal donne l'instruction à 100,000 enfants de la métropole. L'immense majorité de ces enfants sont de jeunes Canadiens français. Cependant, un certain nombre, bien que de confession catholique, sont de langue anglaise ou appartiennent à une nationalité étrangère. N'oublions pas que Montréal est de composition biethnique et qu'il constitue, comme toute grande ville, un centre d'attraction cosmopolite.

La Commission s'efforce non seulement d'instruire les enfants qui lui sont confiés mais de les former de façon à en faire des hommes accomplis. Elle s'occupe uniquement d'enseignement primaire. Cet enseignement qui va de la 1ère à la 12ième année se partage en trois cours: le cours primaire élémentaire (1ère à la 7ième année inclusivement); cours primaire complémentaire (8ième et 9ième années); cours primaire supérieur (10ième, 11ième et 12ième années).

Les 100,000 écoliers et écolières de Montréal fréquentent 230 écoles. 3,841 instituteurs et institutrices, religieux et laïques, se consacrent à l'instruction et à l'éducation de cette imposante population écolière.

Le territoire actuel de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal n'englobe pas l'île entière. Cependant il ne manque pas d'étendue puisqu'il couvre le territoire de la Cité de Montréal. En effet, au sud, il longe le fleuve Saint-Laurent et au nord, la Rivière-des-Prairies; à l'est, il touche à la municipalité de Montréal-Est, à la Ville de Saint-Léonard et à la paroisse de Rivière-des-Prairies; à l'ouest, enfin, il confine aux municipalités de Verdun, de Ville La Salle, de Montréal-Ouest, de Côte Saint-Luc et de Ville Saint-Laurent. De ce côté, toutefois, Westmount, Outremont et Ville Mont-Royal forment des enclaves indépendantes dans le territoire de la Commission.

Les brèves précisions statistiques et géographiques que nous venons de fournir suffisent à montrer l'importance de l'organisation qui distribue l'enseignement primaire à Montréal.

Il va sans dire qu'une organisation scolaire aussi considérable entraîne un système complexe d'administration. L'administration financière et la direction pédagogique de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal ont leur siège social dans l'immeuble qui occupe le numéro 117 ouest rue Sainte-Catherine et qui abritait jusqu'en 1928 l'école du Plateau.

A la tête de la Commission se trouvent actuellement neuf Commis-

saires et un Président général choisi parmi eux. Sous l'autorité et la direction de ces Commissaires et de ce Président général, quatre grands services assurent le fonctionnement de l'organisme scolaire: le Secrétariat, la Trésorerie, la Direction des études, les Travaux. Les Archives relèvent directement du Président général et la Direction des études comporte quatorze services auxiliaires, tous destinés à promouvoir les progrès de l'enseignement.

Nous nous proposons d'exposer brièvement ici la constitution et le fonctionnement de notre organisme scolaire en suivant l'ordre de la hiérarchie établie. Ce rapide tour d'horizon permettra au lecteur de comprendre mieux l'agencement du mécanisme de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal et de voir comment il fonctionne.

### *Le Président général et M.M. les Commissaires*

La Commission proprement dite se compose de neuf Commissaires. Ceux-ci sont désignés pour un terme de trois ans. Ils se réunissent une fois par quinzaine, en assemblée régulière. Dans l'édifice du siège social de la Commission, une salle particulière, dite salle des délibérations, est réservée à ces assemblées.

MM. les Commissaires tiennent leur nomination de l'autorité religieuse de Montréal et des autorités civiles de la Province et de la Cité. Voici comment le choix est réparti: le lieutenant-gouverneur en conseil, l'archevêque de Montréal et le comité exécutif de la Cité de Montréal nomment chacun trois Commissaires. Dans chacun des trois cas, il doit y avoir un représentant de langue anglaise.

Les Commissaires actuels, nommés en 1941, accomplissent donc leur deuxième terme. Ce sont M. Alfred-F. Larose, pharmacien, Président général, M. Jean-Julien Perrault, architecte, M. Emmett-J. McManamy, avocat, M. le chanoine Raoul Drouin, assistant-procureur de l'archevêché, M. l'abbé Paul-Emile Coursol curé, M. l'abbé Martin-P. Reid, curé, M. Omer Barrière, marchand, M. Victor-Ephrem Lambert, administrateur de propriétés, M. Hugh-E. O'Donnell, avocat et C.R.

Parmi ces neuf Commissaires, quelques-uns ont enseigné et ont pris une part directe à l'oeuvre de l'éducation. Les autres se sont toujours intéressés à la vie éducationnelle, au développement des écoles et ont entretenu des relations avec le monde de l'enseignement. Chacun d'eux s'est distingué dans son milieu professionnel, a montré des qualités particulières d'administrateur, s'est révélé un citoyen éclairé, soucieux de la chose publique et digne de l'estime de notre population. Le stage de ces Commissaires à la tête de notre institution laissera dans nos annales le souvenir d'une administration compétente, généreuse pour le bien des enfants, sagement économe

des deniers publics, humaine à l'égard du personnel enseignant et des employés de nos bureaux.

La Commission compte un certain nombre d'écoles de langue anglaise. Afin de régler toutes les questions qui concernent particulièrement ces écoles, un comité spécial existe au sein de la Commission.

MM. les Commissaires régissent toute l'administration financière de la Commission et c'est à eux qu'il appartient de décider, en dernier ressort, de toute question pédagogique soumise à leur attention. Lorsqu'ils ont besoin, avant de décider sur un problème de cette espèce, d'un supplément de précisions et de lumière, ils peuvent faire appel à la compétence d'un Conseil pédagogique dont nous dirons un mot tout à l'heure.

Mandatés par l'autorité religieuse de la métropole et par les autorités civiles de la Province et de la Cité, MM. les Commissaires sont responsables des intérêts éducationnels et pécuniaires que les contribuables de Montréal remettent entre leurs mains. Ils doivent répartir, en vue du plus grand bien de l'enseignement primaire montréalais, les deniers publics dont ils sont les administrateurs et qu'ils reçoivent sous forme de taxe scolaire de l'administration municipale et sous forme d'octrois du gouvernement provincial.

C'est dans le dessein d'assurer l'unité de commandement et l'exécution parfaite des décisions prises en assemblée que MM. les Commissaires choisissent parmi eux un Président général.

Le Président général ne fait pas que présider les sessions de la Commission. Il consacre tout son temps au service de cette institution. Il est le directeur général des chefs de service et de tout le personnel des divers bureaux. Aux assemblées (ou sessions) de MM. les Commissaires, lorsque, sur une question débattue, les voix se partagent également, son vote est prépondérant.

M. Alfred-F. Larose assume la lourde et délicate fonction de Président général de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal. Une longue expérience le préparait à occuper ce poste de commande et de confiance et à favoriser une politique propice à la formation des écoliers et des écolières catholiques de la métropole. En effet, M. Alfred-F. Larose, avant d'être élu Président général par ses collègues, avait été Commissaire de nos écoles de 1928 à 1937. De 1932 à 1937, il fut également président du Comité des finances d'alors. Après une brève interruption, il redevient de nouveau Commissaire en 1940. Et l'année suivante, l'estime de ses pairs l'élevait au poste de Président général. En dehors de la Commission, M. Larose s'est distingué tant dans l'enseignement universitaire que dans sa vie professionnelle. En effet, depuis 1909, il est professeur à la Faculté de Pharmacie de l'Université de Montréal et, en 1927, il mérita une chaire de titulaire à cette même Faculté. Reçu pharmacien en 1908, il a été président

Yvonne Deschênes, qui compte plus de 25 années au service de notre institution, a bien mérité de l'enseignement primaire montréalais.

### *Le Secrétariat*

Dans les Commissions scolaires de la province de Québec, le secrétaire-trésorier joue un rôle de tout premier plan qui se trouve longuement défini dans le Code scolaire. Il remplit une double fonction comme son titre l'indique. Il est responsable à la fois de la littérature officielle et de l'administration financière de la Commission qui l'a nommé.

La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal est un organisme si considérable qu'il justifie le partage entre deux personnes des fonctions de secrétaire et de trésorier. Aussi la Législature a-t-elle permis à notre Commission de placer deux personnes de son choix, l'une à la tête du secrétariat, l'autre à la direction de la trésorerie. Il va sans dire que ces deux fonctionnaires relèvent de MM. les Commissaires et se trouvent sous l'autorité du Président général.

Le secrétaire de notre Commission tient les minutes et rédige les procès-verbaux des diverses assemblées, auxquelles il assiste d'office: sessions régulières de MM. les Commissaires, réunions du Conseil pédagogique et des divers comités, permanents ou temporaires, de notre organisation. Mais là ne se limitent pas ses fonctions. Il rédige une partie de la correspondance officielle de la Commission, il voit à l'exécution des contrats et conventions de toute nature auxquels celle-ci participe. Enfin, en certaines circonstances, il est un des porte-parole autorisés de la Commission auprès du public et des différents services de la maison. En résumé, il a tous les devoirs et toutes les attributions que la loi de l'Instruction publique confère aux secrétaires-trésoriers des commissions scolaires, sauf bien entendu, ceux et celles qui appartiennent soit au Président général, soit au trésorier ou à un autre chef de service, puisque notre Commission, en raison de son ampleur exceptionnelle, bénéficie de prérogatives particulières prévues par la loi.

Depuis 1917, la Commission a cru qu'il serait dans son intérêt de nommer un avocat au poste de secrétaire. En effet, un avocat, en vertu même de ses études professionnelles, est particulièrement qualifié pour interpréter et éclairer les difficultés légales, les subtilités du code scolaire, les points de loi ambigus, les problèmes juridiques qui se posent fréquemment dans une administration comme la nôtre, par exemple, lorsqu'il s'agit de contrats et de conventions. Comme toute organisation importante de la vie sociale, l'enseignement repose sur la législation et il en exige une perpétuelle interprétation.

M. Marc Jarry a été nommé secrétaire de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal en 1934. Ancien élève du Collège de Montréal, ba-

du Collège des Pharmaciens de la Province de Québec, puis de l'Association pharmaceutique canadienne.

Le Conseil pédagogique que la Commission consulte au besoin se compose de neuf membres dont deux doivent être de langue anglaise. Ils sont nommés par la Commission sur la recommandation de l'Archevêque de Montréal. D'office le Président général fait partie de ce Conseil et aucun employé de la Commission n'en peut être membre. Le Conseil pédagogique est formé de personnalités du monde de l'éducation et de l'extérieur. L'honorable Léon-Mercier Gouin, sénateur, en occupe la présidence. Voici les noms des autres membres: M. Aurèle Allard, p.s.s., supérieur de l'Externat Classique de Saint-Sulpice, M. l'abbé Augustin Lemay, principal de l'École normale Jacques-Cartier, M. l'abbé G.-Emmett Carter, directeur de l'École normale Jacques-Cartier, le Révérend Frère Léo, f.é.c., la Révérende Mère Sainte-Théophanie, c.n.d., directrice de l'Institut Pédagogique, M. J.-David Pilon, Madame Claudine Vallerand. M. T.-F. Cuddihy, décédé, faisait aussi partie du Conseil pédagogique.

### *Les Archives*

Un corps public qui célèbre son Centenaire et qui a l'importance et l'ampleur que nous avons dites ne saurait manquer d'un bureau des Archives. Les archives constituent la mémoire fidèle, oserions-nous dire, d'une institution. Les hommes passent et se succèdent, les mémoires trahissent et oublient mais l'institution demeure et ses archives gardent le souvenir écrit de sa vie.

Il est clair que tous ceux qui veulent se renseigner avec précision sur l'ensemble de la vie de la Commission ou qui simplement désirent connaître un détail quelque peu ancien de son existence doivent recourir aux bons offices des Archives.

L'utilité de ce bureau ne se borne pas à fournir une excellente documentation aux historiens, aux érudits, aux chercheurs, aux journalistes et aux publicistes. Son utilité est plus directe et se montre en quelque sorte indispensable au bon fonctionnement même de notre organisme scolaire. En effet, MM. les Commissaires ou les directeurs de service ont sans cesse besoin de consulter des pièces officielles, de référer à des résolutions avant de prendre des décisions ou d'élaborer des projets.

Les Archives, que dirige avec autant de zèle que de compétence Mlle Yvonne Deschênes, leur fournissent rapidement toute la documentation dont ils ont besoin. Les pièces sont classées selon un système méticuleux, précis et qui permet de trouver n'importe laquelle sur demande. On imagine sans peine la vigilance et le labeur que l'archiviste et ses aides doivent déployer pour répondre, sans jamais être prises de court, aux demandes de renseignement des personnes de notre institution et de l'extérieur. Mlle

chelier ès arts de l'Université de Montréal en 1926, il était licencié en droit de la même Université et admis au Barreau de la Province de Québec en 1929. De 1929 à 1931, il suivit des cours réguliers au "School of Business" de l'Université de Columbia à New-York. Avant d'entrer au service de notre Commission, il avait fait un long stage au Trust Général du Canada et un stage plus court à la Canadian Industries Limited.

### *La Trésorerie*

Le trésorier est le chef du service de la comptabilité.

Le trésorier doit, sous la direction de MM. les Commissaires et du Président général, surveiller avec une vigilance minutieuse l'exécution de toutes les décisions d'ordre financier de la Commission. Le budget annuel est divisé, suivant les divers besoins de l'organisation scolaire, en un grand nombre d'item d'importance variable. Chaque année, le trésorier publie un rapport financier qui montre en détail le travail important qu'accomplit le service de la trésorerie. Ce rapport est destiné à renseigner clairement et avec toute la précision voulue les contribuables de Montréal sur l'emploi des fonds.

Le trésorier signe conjointement avec le Président général les bons, obligations, chèques et autres valeurs émises par la corporation. Comme le secrétaire, il a tous les devoirs et toutes les attributions que la loi de l'Instruction publique reconnaît aux secrétaires-trésoriers des commissions scolaires, à la réserve toujours, pour notre organisme, des devoirs et des attributions qui concernent soit le Président général, soit le secrétaire ou tout autre chef de service. Entre autres choses, il contrôle la perception des impôts scolaires, le paiement des dettes et il veille à la conservation des fonds de la Commission. En plus de ses charges régulières, définies par son status, le trésorier doit accepter tous les autres devoirs que peuvent lui prescrire, à l'occasion, MM. les Commissaires et le Président général.

L'administration d'un budget annuel de plusieurs millions de dollars et sa répartition en divers item requièrent, sous les ordres du trésorier, un personnel nombreux. La raison d'être fondamentale de la Commission scolaire est, évidemment, le bien et la formation des enfants qui lui sont confiés. Elle est avant tout et par-dessus tout un organisme qui doit répandre dans le peuple l'instruction et l'éducation. Mais la diffusion de l'enseignement serait absolument impossible sans le concours d'une sage administration financière. "L'argent est le nerf de la guerre", a-t-on dit. Il n'est pas moins, en temps de paix, le nerf de toute grande institution sociale qui se veut vivante et bienfaisante. En pédagogie, comme en toute œuvre humaine, rien de fécond ne s'établit, ne se maintient, ne progresse, sans reposer sur une solide assiette financière.

Depuis 1928, M. Roméo Delcourt occupe le poste de trésorier de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal. Du mois de décembre 1939 à la fin de juin 1941, les circonstances voulurent même qu'il exerçât la charge de secrétaire général et trésorier. Il avait reçu la préparation qui le désignait spécialement à la fonction de trésorier et qui lui permet de s'en acquitter au mieux des intérêts de notre institution. En effet, M. Delcourt est au service de la Commission depuis 1917. De 1917 à 1928, en qualité d'employé, puis de comptable en chef, il a vu le bureau de la trésorerie se développer et il a apporté sa contribution à ce développement.

Afin d'aider le trésorier dans l'accomplissement de sa tâche et de rendre plus efficace encore le travail du service de la trésorerie, la Commission a nommé, en 1945, M. Romain Pagé trésorier-adjoint. Cette nomination couronnait, en la personne de M. Pagé, vingt-huit années de travail, de dévouement et de compétence dépensées dans le bureau de la comptabilité.

### *Les Travaux*

Une Commission scolaire qui compte 100,000 enfants, qui a sous sa juridiction 230 écoles dont plusieurs sont des bâtisses d'importance et qui possède d'autres immeubles indispensables à son organisation et à son fonctionnement, une pareille institution a besoin évidemment d'un organisme qui s'occupe spécialement de l'entretien, des réparations et du bon ordre de ces édifices. Parfois même l'agrandissement d'une école, devenue insuffisante pour répondre à l'affluence de la population écolière d'un quartier, s'impose. Et si les ressources de la Commission actuelle le permettaient, elle enrichirait sûrement son territoire de nouvelles écoles.

La Commission s'efforce, dans la mesure de ses moyens financiers, d'assurer à ses écoliers et à ses écolières les meilleures conditions possibles d'hygiène, de sécurité et de confort matériel propice au développement harmonieux du corps et de l'esprit. Par conséquent, elle désire que chacune de ses écoles ait une physionomie attrayante et offre les bienfaits d'une aération convenable, d'un éclairage abondant, d'un chauffage à point, d'une propreté irréprochable. De tels résultats ne sauraient être obtenus dans 230 écoles disséminées sur un vaste territoire sans le concours d'un organisme judicieusement agencé et confié à des personnes compétentes. Cet organisme existe dans notre administration et sous le nom de "Service des travaux", il constitue un des quatre grands services de la Commission.

Le directeur des travaux a donc pour fonction régulière de surveiller la tenue matérielle des écoles.

Il fait rapport au Président général et à la Commission des besoins de réparations et d'améliorations de celles-ci. Il fait exécuter les ménages, les réparations et les améliorations prescrites.

Le rôle du directeur des travaux ne se borne pas à surveiller, pendant l'année, l'état matériel des écoles et à pourvoir, avec l'autorisation requise, à tous leurs besoins matériels. Sur la recommandation de la Direction des études et avec l'approbation de MM. les Commissaires, il prépare ou fait préparer les esquisses, les plans et les devis des nouvelles constructions ou des agrandissements aux écoles et il en surveille l'exécution.

Renseigné par un spécialiste, il détermine les quantités et la qualité du combustible nécessaire; il en vérifie la livraison et en contrôle la consommation.

Il signale l'achat du matériel nécessaire pour les réparations et l'entretien; les achats effectués, il contrôle la livraison des articles et les prix de revient.

Les concierges des écoles relèvent de son autorité immédiate et leur travail est soumis à l'inspection des contrôleurs attachés au service des travaux. L'embauchage de nouveaux membres du personnel de ce service et de tous les ouvriers qu'emploie la Commission se fait sur sa recommandation.

Monsieur J.-Albert Bernier est le directeur actuel du service des travaux. Diplômé de Polytechnique à titre d'architecte en 1915, monsieur Bernier, au cours de sa carrière, s'est particulièrement occupé de construction d'écoles. Des écoles de la Commission et d'autres en dehors de Montréal ont été bâties d'après ses plans. M. Bernier, de 1915 à 1938, fit partie de divers bureaux d'architectes et plus tard il exerça seul sa profession. En 1938, la Commission des Ecoles Catholiques l'appela à son service et le nomma en charge de ses constructions. En 1940, il recevait officiellement le titre de directeur des travaux. A ce moment, on décida de lui donner un assistant en la personne de M. Gaston Ranger, ingénieur. Jeune, actif, compétent, celui-ci apporte un concours précieux au service des travaux.

### *La Direction des études*

Il convient de rappeler ici que la Commission scolaire et la vaste organisation qu'elle comporte n'existent qu'en fonction des enfants, écoliers et écolières de la métropole. Si les enfants pouvaient s'instruire suffisamment au foyer, il n'y aurait pas de Commission scolaire. Dans un pareil organisme, le service nommé Direction des études aura donc une singulière importance, puisque c'est lui qui s'occupe directement de l'instruction et de l'éducation des enfants. Les autres services ne sont là que pour soutenir la Direction des études et lui permettre de remplir le mieux possible sa fonction éducative. Par conséquent, on ne s'étonnera pas qu'elle tienne une place considérable dans le cadre de notre organisme et que plusieurs "services auxiliaires", nécessités par les exigences de l'éducation, dépendent d'elle.

En 1942, une décision de la Commission a précisé et confirmé la

physionomie actuelle de la Direction des études. Elle se compose des membres suivants: un directeur des études, un directeur-adjoint des études, huit directeurs de district, dix visiteurs ecclésiastiques dont, à leur tête, un visiteur en chef.

#### **Le directeur des études**

Le directeur des études assume la responsabilité du bon fonctionnement de l'enseignement dans les écoles sous le contrôle de la Commission. En plus de cette responsabilité générale, il donne une attention toute particulière à la partie purement pédagogique.

Il exerce une surveillance sur les activités et sur les besoins, soit d'ordre pédagogique, soit d'ordre administratif, du personnel enseignant religieux et séculier.

Il a la liberté et le pouvoir de former des comités au sein de la Direction des études pour l'étude de tout problème d'ordre scolaire.

Comme chef de service, il relève directement du Président général et il a le devoir et l'obligation de le renseigner sur les activités de la Direction des études.

Nommé directeur des études en 1942, M. Trefflé Boulanger avait vraiment fait sa vie dans l'enseignement primaire montréalais. Pendant quinze années soit de 1922 à 1937, il avait été au service de la Commission comme instituteur. De 1937 à 1938, il fut inspecteur d'écoles urbaines; de 1938 à 1941, sous-directeur des études; de juillet 1941 à juillet 1942, directeur du personnel enseignant. Avant d'accéder au poste élevé qu'il occupe, il avait donc passé par diverses étapes de l'enseignement primaire. M. Boulanger a obtenu plusieurs diplômes d'ordre professionnel; il est membre de nombreuses associations dévouées à l'éducation et aux oeuvres de jeunesse, il a collaboré à plusieurs revues pédagogiques.

#### **Le directeur-adjoint des études**

Le directeur-adjoint collabore au travail du directeur des études sous son autorité. En l'absence du directeur, il revêt toute l'autorité de celui-ci.

M. Louis-Philippe Lussier a été désigné comme directeur-adjoint des études en 1938. Il compte trente-trois années à l'emploi de la Commission: instituteur de 1913 à 1923, principal de l'école Saint-Gérard de 1923 à 1933; directeur du district nord de 1933 à 1938; enfin, directeur-adjoint des études depuis 1938. M. Louis-Philippe Lussier a consacré toute sa vie à la formation de la jeunesse des écoles de Montréal.

#### **Les directeurs de district**

Ils ont charge de l'administration et de la surveillance pédagogique et disciplinaire des écoles ou des classes de leurs districts respectifs. Ils collaborent à l'étude de tous les problèmes d'ordre pédagogique ou administratif qui peuvent leur être soumis par le directeur des études.

M. Joseph Dansereau a reçu la direction des classes primaires supérieures françaises. Le district numéro 1 relève de M. Wilfrid DuCap; le district numéro 2, de M. Alcide Cantin; le district numéro 3, de M. Irénée Beauchemin; le district numéro 4, de M. Guido Morel; le district numéro 5, de M. Albert St-Jacques; le district numéro 6, de M. Emile Girardin. Le district numéro 7, réservé aux classes de langue anglaise, a comme directeur M. James Lyng.

MM. les directeurs de district ont tous consacré leur vie à la cause de l'éducation dans le milieu de l'enseignement primaire montréalais. Avant leur nomination aux postes qu'ils occupent aujourd'hui, ils avaient fait de l'enseignement actif, dirigé certaines de nos écoles. En plus de qualifications diverses, chacun d'eux a les diplômes requis par la profession d'instituteur et s'est distingué dans la carrière de l'enseignement primaire.

### Les visiteurs ecclésiastiques

Ils sont sous la direction immédiate de M. le chanoine Eugène Gareau qui porte le titre officiel de visiteur en chef.

Celui-ci a pour mission particulière de veiller d'une façon générale à l'enseignement religieux et à la formation morale dans les écoles. Conséquemment, il doit diriger les visiteurs ecclésiastiques quant aux moyens à prendre afin d'assurer l'efficacité de cet enseignement. De plus, il les dirige quant à la façon de procéder, dans l'examen des autres matières, contrôle leur travail et fait rapport au directeur des études.

M. le chanoine Eugène Gareau est visiteur en chef depuis 1939. Sauf trois années consacrées au ministère, toute la carrière sacerdotale de M. Gareau s'est identifiée avec l'enseignement. De 1914 à 1926, il enseigne la philosophie et la littérature au collège de Saint-Jean. En 1929, il entre au service de la Commission et il exerce la fonction de visiteur du district nord jusqu'en 1938. L'année suivante, les autorités lui confient la charge de visiteur en chef. M. le chanoine Gareau, comme d'ailleurs MM. Trefflé Boulanger et Louis-Philippe Lussier, est membre de divers comités du Département de l'Instruction publique.

Les visiteurs ecclésiastiques ont pour devoir spécial de veiller à l'éducation religieuse et morale des élèves de leurs districts respectifs. De plus ils assurent le service de la visite régulière des classes. Ils travaillent en collaboration avec le directeur du district. Ils doivent faire rapport de leurs activités au visiteur en chef.

M. l'abbé Eustache Saint-Maurice visite les classes primaires supérieures françaises. M. l'abbé Paul Jarry, le district numéro 1; M. l'abbé Joseph Lalumière, le district numéro 2; M. l'abbé Joseph Judes, le district numéro 3; M. l'abbé P.-Emile Robillard, le district numéro 4; M. l'abbé Henri Grégoire, le district numéro 5; M. l'abbé Urgel Caumartin, le district numéro 6. M. l'abbé J.-Ernest Cooney voit aux classes de langue anglaise.

qui forment le district numéro 7, tandis que M. l'abbé Irénée Lussier surveille les classes auxiliaires.

MM. les visiteurs ecclésiastiques sont recommandés expressément à la Commission par l'Archevêque de Montréal qui se porte garant de leur compétence et de leur dévouement. Plusieurs d'entre eux se sont livrés à l'enseignement actif. La Direction des études n'a qu'à se louer des services qu'ils lui rendent dans l'exercice de leur fonction particulière.

### *Les Services auxiliaires de la Direction des études*

Nous classons ici les services auxiliaires de la Direction des études selon l'ordre alphabétique. Tous ces services ont une égale importance et chacun d'eux a été institué afin d'aider la Direction des études à remplir sa fonction éducationnelle. En définitive, ces services (qu'ils soient en contact direct avec les enfants ou qu'ils ne les concernent que par des intermédiaires) visent à l'amélioration des disciplines pédagogiques, et partant, au progrès moral, intellectuel, physique, des écoliers et des écolières.

#### **La bibliothèque des instituteurs**

Elle a ouvert ses portes aux instituteurs et institutrices religieux et laïques le 3 octobre 1932. Sa raison d'être fondamentale, c'est de fournir aux maîtres les moyens d'augmenter l'efficacité de leur enseignement.

A la date d'ouverture, la bibliothèque comptait 3,000 volumes sur tous les sujets, sauf le roman. Elle en comprend aujourd'hui 12,625 parmi lesquels les volumes de langue anglaise forment une section importante. Le catalogue de la bibliothèque comporte treize grandes rubriques qui montrent le choix aussi riche que varié offert aux lecteurs et lectrices. Avant la guerre, le nombre de périodiques que recevait régulièrement la bibliothèque s'élevait à une centaine. Si l'on veut se rendre compte de la vogue de la bibliothèque auprès du personnel enseignant, qu'on s'arrête un moment aux chiffres suivants: au cours de l'année 1944-1945, 7,612 volumes (5,273 français, 2,339 anglais) furent en circulation; le total des abonnés durant la même période s'éleva à 3,639, soit 2,693 lecteurs français et 946 lecteurs anglais. On peut donc dire qu'aujourd'hui l'immense majorité du personnel enseignant puise aux sources de la bibliothèque et y acquiert un enrichissement de culture tant générale que professionnelle.

Mlle Hélène Grenier, bibliothécaire diplômée, est la titulaire de la Bibliothèque des Instituteurs depuis sa fondation. Mlle Hélène Karch, également diplômée en bibliothéconomie, est son assistante depuis 1939.

### Les bibliothèques scolaires

C'est dans le dessein d'accroître la culture de ses écoliers et de ses écolières, de nourrir leur curiosité intellectuelle, de leur inspirer le goût des lectures morales et instructives, que la Commission a établi le service des bibliothèques scolaires.

Elles commencèrent à fonctionner au début de l'année 1939. Grâce à l'esprit d'initiative et au zèle déployé par le personnel de ce service, 49 écoles sur 230 sont aujourd'hui pourvues de leur bibliothèque particulière. La Commission dotera les autres écoles de ce précieux instrument de culture et de travail au fur et à mesure que ses ressources lui permettront de nouveaux établissements de ce genre.

La bibliothèque scolaire est très populaire auprès des écoliers et des écolières. Au cours de l'année 1944-1945, l'inscription se chiffrait à 9,651 élèves dont 8,257 de langue française et 1,394 de langue anglaise. Ces jeunes lecteurs et lectrices empruntèrent 173,739 livres, soit 146,983 dans les écoles de langue française et 26,755 dans celles de langue anglaise. Durant la même période, le service répartissait dans les diverses bibliothèques d'écoles 1,726 livres nouveaux, ce qui portait le total des volumes en circulation à 34,451.

En 1944, le service ouvrait une bibliothèque importante la "bibliothèque Saint-Jean-Baptiste", située dans l'école du même nom. La même année, il gratifiait aussi les bureaux du siège social de la Commission d'une bibliothèque dite "Bibliothèque de l'Administration" qui est de première utilité surtout pour les membres de la Direction des études.

M. Joseph Brunet, diplômé en bibliothéconomie, est le directeur du service des bibliothèques scolaires depuis sa fondation.

### Le contrôle des absences

Ce service auxiliaire a été organisé, tel qu'il fonctionne actuellement, en 1928. La Commission, en le constituant, faisait une oeuvre d'intérêt social: elle désirait que les enfants d'âge scolaire fréquentent régulièrement l'école afin de s'y instruire et de s'y former. D'ailleurs, on sait les dangers de l'enfance inoccupée, libre de toute discipline, abandonnée tout le jour à l'inaction et aux sollicitations nocives que multiplie autour d'elle un grand centre urbain. Alors l'enfant non seulement n'apprend rien de ce qu'il devrait apprendre mais il apprend tout ce qu'il ne devrait pas savoir.

Le service est confié à 7 contrôleurs. Leur tâche ne consiste pas uniquement à surveiller les enfants qui ne fréquentent pas l'école et à les y conduire. Ils ont le devoir de persuader les parents que leurs enfants doivent fréquenter l'école: ils ont aussi la tâche de démontrer aux enfants qu'il y a de grands avantages pour eux à s'instruire le mieux et le plus possible.

A leur façon et suivant leurs attributions, les contrôleurs d'absences font de l'éducation.

Voici quelques chiffres qui donnent une idée du travail accompli par nos 7 contrôleurs pour la durée d'un exercice scolaire. Au cours de l'année 1944-1945, ils ont fait 14,907 enquêtes au sujet d'élèves absents de l'école. Sur leur recommandation et d'après les résultats de leurs enquêtes, les autorités de la Commission ont accordé 170 permis d'absences pour travail à la maison et 589 permis pour travail hors de la maison. Grâce à l'excellente besogne de nos contrôleurs d'absences, la fréquentation scolaire est plus nombreuse et plus régulière surtout.

### **L'enseignement par le cinéma**

A côté d'un cinéma qui, malheureusement, ne tend pas toujours à hausser le niveau moral, à enrichir les connaissances et à affiner le goût artistique, il peut exister, il existe effectivement un bon cinéma, un cinéma qui renseigne, instruit, élève le sens moral. Le cinéma, qui non seulement montre des images mais qui, de plus, les anime, les rend sonores et parlantes, peut jouer un rôle de premier plan dans l'instruction et l'éducation de l'enfant. Toutes les matières du programme scolaire pourraient être illustrées, rendues plus concrètes, plus vivantes, plus captivantes par le déroulement, sous les yeux de l'élève, de films appropriés.

La Commission n'a pas voulu négliger ce moyen exceptionnellement efficace pour instruire, cultiver et former ses écoliers et ses écolières. Aussi, en novembre 1939, décidait-elle d'introduire l'enseignement par le cinéma dans les écoles primaires supérieures et établissait-elle un service auxiliaire spécial à cette fin.

Dès l'année 1942-1943, les élèves de ces écoles avaient l'avantage de voir 130 films éducatifs. Chacun de ces films était utilisé de 8 à 10 fois. Par ailleurs, afin de se procurer des documentaires variés et intéressants, notre service du cinéma se mettait en relation avec l'Office National du Film, la Ciné-photographie de la Province, la Cinémathèque du Département de l'Instruction publique de Québec.

M. Raoul Laberge, ancien instituteur et spécialiste en cinématographie, est le directeur du service de l'enseignement par le cinéma.

### **L'enseignement de la culture physique**

L'enseignement systématique de la culture physique dans nos écoles et l'organisation d'un service qui s'y consacre remontent à l'année 1938.

Cet enseignement, tel que donné à nos élèves, ne se propose aucunement de former des gymnastes experts, des athlètes professionnels, des personnes qui cultiveraient la vigueur de leurs membres et la souplesse de leurs muscles au détriment de la vie de l'esprit. Au contraire, cet enseignement est conçu de façon à obtenir un heureux équilibre entre le corps et

l'esprit, à favoriser le travail intellectuel en maintenant le physique dans un état de santé, de force, d'allant.

Le personnel qui s'occupe de la culture physique a de nombreuses tâches à remplir: il prépare des programmes de culture physique, donne des cours aux titulaires, visite des groupes de gymnastes dans les écoles, organise des concours entre les groupes, prononce des conférences sur l'anatomie et la physiologie devant les titulaires, élabore des démonstrations publiques de fin d'année.

Au cours de l'année 1944-45, 38,567 écoliers et écolières ont bénéficié des cours d'éducation physique. On se rendra compte de l'intérêt que ces cours suscitent chez les parents et dans le public en général si l'on veut bien observer que, l'an dernier, 65,047 spectateurs ont assisté aux démonstrations de fin d'année qui eurent lieu dans la plupart des écoles.

Le major J.-E. Gagnon est le directeur de l'enseignement de la culture physique. Mlle Cécile Grenier est assistante-directrice et s'occupe de la section féminine.

### **L'enseignement du dessin**

Que l'homme sache bien parler et écrire correctement, ce sont là les deux moyens fondamentaux pour lui d'exprimer ses idées, ses projets, ses sentiments, bref, de communiquer avec ses semblables et de leur révéler les richesses ou les besoins de son être intérieur. Le dessin, lié à l'écriture mais qui la complète, est un troisième moyen important de communication et d'échange dans les relations humaines. Celui qui, en plus de savoir parler et écrire sait dessiner, possède un atout de plus dans son jeu.

C'est en 1928 que la Commission créa le poste de directeur de l'enseignement du dessin et M. J.-B. Lagacé fut nommé titulaire de ce service.

Pendant la dernière année scolaire, 24 professeurs de dessin, tous diplômés de l'École des Beaux-Arts, donnèrent des cours dans les classes primaires supérieures, complémentaires et même élémentaires de 132 écoles. Certains de ces professeurs couvrirent jusqu'à 10 écoles différentes pour répondre aux besoins de l'enseignement.

L'enseignement du dessin dans nos écoles a été organisé à la fois pour accroître la culture des élèves et pour satisfaire à des exigences pratiques. Il est enseigné sous trois modes différents, soit: le dessin d'observation, le dessin de décoration et le dessin géométrique. Les élèves prennent un vif intérêt à cette matière du programme et y réussissent de façon remarquable. Dans le passé, des expositions de leurs meilleurs travaux ont attiré l'attention du public et mérité des éloges de critiques d'art.

M. Maurice LeBel est le directeur de l'enseignement du dessin.

### **L'enseignement de la langue seconde**

Il existe un fait qu'aucun éducateur, conscient des nécessités de la vie dans notre milieu, ne saurait ignorer: nous vivons dans un pays officiellement bilingue. S'il est souhaitable que le jeune Anglo canadien ait des notions de français, il ne l'est pas moins que le jeune Canadien français connaisse suffisamment l'anglais. Suffisamment pour que le monde anglophone qui nous englobe ne lui demeure pas fermé. Pourquoi ne puiserions-nous pas à une source de richesse qui jaillit parmi nous?

L'anglais dans nos écoles de langue française et le français dans nos écoles de langue anglaise doivent être enseignés de façon rationnelle et en vue de fins pratiques.

En 1942, la Commission a confié à M. E.-C. Piédalue la surveillance et la direction de l'enseignement de l'anglais dans les classes françaises et de l'enseignement du français dans les classes anglaises.

Le directeur de ce service a donc le soin d'interpréter le programme, de s'assurer de la valeur des manuels, de la compétence du personnel, de l'efficacité des méthodes et de donner des conseils appropriés sur la façon d'améliorer cet enseignement.

Au cours de l'exercice scolaire 1944-1945, M. Piédalue s'est occupé particulièrement des classes primaires, complémentaires et supérieures. Il a parcouru 57 écoles des différents districts, visité 376 classes, fait subir 292 interviews aux maîtres, donné 44 conférences méthodologiques au personnel et, enfin, il a eu des entretiens d'ordre technique avec 96 directeurs et professeurs.

### **L'enseignement ménager**

C'est en l'année 1943 que le service de l'enseignement ménager a commencé à fonctionner à la Commission. Dès la première année du fonctionnement régulier du service, 70 écoles étaient pourvues de salles d'art culinaire, 9,191 élèves, disséminées en 533 classes, suivaient des cours en cette matière donnés par 49 titulaires religieuses et 20 titulaires laïques.

Il est inutile d'insister sur la portée pratique et l'intérêt que présente un pareil enseignement. D'ici quelques années, la plupart des écolières d'aujourd'hui fonderont un foyer, élèveront des enfants. Elles auront à préparer les repas quotidiens, à tirer le meilleur parti possible des ressources de leur budget pour offrir, chaque jour, sur la table familiale, une nourriture non seulement abondante mais substantielle, variée, appétissante. Il suffit d'interroger les ménagères de nos familles pour savoir combien le problème de l'alimentation quotidienne est compliqué et leur cause de soucis!

Durant l'année 1944-1945, Mlle Juliette Mireault, directrice de l'enseignement ménager, a fait 165 visites dans les écoles pour se rendre compte

par elle-même du travail accompli par les élèves. Grâce à ces visites sur les lieux, elle a pu non seulement juger du savoir-faire et de l'entrain des élèves mais, de plus, elle a eu l'occasion de connaître mieux les titulaires des cours, de leur donner des conseils, de corriger sur place les défauts et les lacunes de leurs méthodes pédagogiques.

Il importe de reconnaître la valeur d'un enseignement qui dotera les futurs foyers canadiens de ménagères à la hauteur de leur difficile fonction.

### **L'enseignement du solfège**

Cet enseignement devenait une matière obligatoire du programme d'études en septembre 1937. Un tel enseignement peut à coup sûr aider à découvrir parmi les élèves de précieuses vocations de chanteurs et de cantatrices. Mais ce n'est pas là, toutefois, son but essentiel. Il se propose un dessein plus général, soit de donner des notions de chant et de musique aux écoliers et aux écolières. Comme le dessin, les travaux manuels, la langue seconde et l'enseignement ménager, la connaissance, même élémentaire, du solfège, élargit et étoffe la culture, apporte à l'homme un supplément de formation. Si tous ne sont pas doués d'une voix d'or et d'une oreille aussi fine que juste, il est bon que tous, cependant, sachent un peu ce que sont le chant et la musique, que ce beau domaine de l'art ne leur demeure pas à jamais interdit.

Dès l'année scolaire 1942-1943, le solfège était enseigné dans toutes les classes du cours élémentaire. Les spécialistes qui sont à l'emploi du service de l'enseignement du solfège donnent des cours de perfectionnement aux directeurs de maîtrises, puis aux titulaires des classes. Ils visitent les classes, constatent sur les lieux comment l'enseignement est donné, font les mises au point nécessaires, notent dans un cahier les résultats obtenus par chaque maître. Enfin, au mois de juin, ils ont charge de préparer et de faire subir l'examen de solfège.

L'enseignement du solfège était sous la direction de M. Raoul Pâquet, décédé récemment. Au cours de l'année 1944-1945, sur les 2,275 classes du cours primaire élémentaire, 926 classes reçurent la visite des spécialistes du service et bénéficièrent de leurs directives.

### **L'enseignement des travaux manuels**

L'organisation de l'enseignement des travaux manuels a été entreprise en 1903. Mais c'est en 1930, après des essais, des corrections et des mises au point successives, qu'un véritable comité de travaux manuels fut formé. On notera que ce n'est qu'en 1937 que cet enseignement devint obligatoire dans toutes les écoles de la Province. La Commission, toujours soucieuse de l'intérêt de ses élèves, avait donc devancé de plusieurs années la décision du Département de l'Instruction publique.

Il suffit ici de mettre en lumière quelques statistiques pour voir combien les jeunes de nos écoles apprécient ce genre d'enseignement. Le service auxiliaire de l'enseignement des travaux manuels a sous sa direction quinze professeurs spécialisés. Les ateliers, indispensables à la pratique, sont au nombre de 37 et se trouvent répartis sur divers points du territoire de la Commission. Un total de 5,995 élèves suivent ces cours à la fois théoriques et pratiques. 158 classes de 7<sup>ième</sup> année fournissent un contingent de 3,740 élèves et 105 classes de 8<sup>ième</sup> année, un contingent de 2,255 élèves. Ajoutons qu'à l'école Victor-Doré et à l'hôpital Sainte-Justine, 7 classes fournissent aux travaux manuels 127 élèves. De petits infirmes et de jeunes malades apprennent ainsi les rudiments d'un métier qu'ils seront, un jour, en mesure de pratiquer.

Monsieur J.-Amédée Lussier dirige l'enseignement des travaux manuels. L'apprentissage d'un métier, on le conçoit sans peine, en plus d'être un excellent moyen de formation pour les jeunes, peut devenir pour plusieurs, plus tard, un moyen honorable et rémunérateur de gagner leur vie.

### **La revue pédagogique**

La revue "L'école canadienne", organe pédagogique officiel de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, a été fondée en 1925. Elle fut alors confiée à un rédacteur de l'extérieur qui n'avait que le patronage et la clientèle de notre institution. C'est en 1930 que la Commission prit l'entière propriété de la revue et nomma rédacteur en chef M. René Guénette.

"L'école canadienne" est une revue mensuelle (10 numéros par an) de 64 pages. Elle paraît le premier de chaque mois et son tirage est de 5,000 exemplaires. Chaque membre du personnel enseignant la reçoit gratuitement. Elle a pour but essentiel d'accroître la culture générale des maîtres, d'enrichir leur formation pédagogique, de porter à leur connaissance les documents officiels émis soit par la Commission, soit par la Direction des études. En plus d'être un efficace instrument de culture humaine et professionnelle, elle joue le rôle d'agent de liaison entre les autorités scolaires et le personnel enseignant.

Le rédacteur en chef et son collaborateur régulier (le soussigné) alimentent de leurs écrits la revue. Mais il ne serait ni possible ni souhaitable qu'ils la rédigent seuls. Les cinq grandes rubriques: "Culture générale", "Pédagogie générale", "Méthodologie appliquée", "Documents officiels", "Livres et revues" exigent une collaboration variée et nombreuse. Afin de présenter une matière vivante, instructive, agréable, le rédacteur en chef fait d'abord appel à nos maîtres puis à des écrivains et à des journalistes de carrière. Chaque année, M. Guénette réussit à grouper une équipe fort intéressante de collaborateurs.

### **Le service des classes de langue étrangère**

Montréal, en raison de sa position géographique, de son essor industriel et commercial et de l'accroissement rapide de sa population, est devenu pour le continent américain et pour certains pays du centre de l'Europe, en particulier, un pôle d'attraction, un aimant puissant. Les immigrants de l'Europe centrale ne font pas que passer dans notre ville. Un bon nombre s'y fixent pour gagner leur vie, y établissent leur foyer. Les catholiques de langue française ne sauraient se désintéresser de ces éléments (catholiques très souvent) qui arrivent parmi eux. Parce qu'ils sont pauvres et qu'ils ont souffert dans leur pays, ces étrangers qui s'établissent chez nous offrent souvent un terrain propice aux idéologies subversives. Il importe de sauvegarder leurs principes religieux et de les protéger contre les sollicitations qui les assaillent. Leurs enfants surtout doivent être maintenus dans la religion catholique et initiés à la civilisation française.

Dans nos écoles, des classes spéciales ont été ouvertes à l'intention des enfants de ces nouveaux Canadiens. Comme ces classes sont assez nombreuses et importantes, digne d'intérêt la population écolière qui les fréquente, la Commission, en 1936, a créé le service des classes de langues étrangères et en a confié la direction à un polyglotte, M. Walter-J. Bossy.

Chaque année, M. Bossy visite les classes que fréquentent des enfants de nationalités étrangères. Il y surveille l'enseignement qui y est donné et il fait rapport au directeur des études.

### **Le service médical**

C'est en 1934 que, sur la recommandation du Comité d'hygiène de la Commission, le service médical fut établi. Il ne comptait à ce moment-là qu'un seul médecin. Comme les besoins se multipliaient et que les autorités désiraient que le service médical fût pleinement efficace, un deuxième médecin fut appelé à seconder le premier. Aujourd'hui, les docteurs Earl-E. LeSage et Anatole Plante se partagent conjointement les nombreuses tâches que comporte le service.

Les deux titulaires du poste visitent les membres du personnel enseignant absents pour cause de maladie ou d'accident; ils visitent également les élèves victimes d'accident et tout employé des écoles ou de l'administration absent pour les mêmes raisons; ils voient à l'observance de la loi scolaire quant à l'examen pulmonaire clinique et radiologique; ils contrôlent les déclarations des candidats à l'examen-concours sur leur état de santé.

Afin de délimiter le travail respectif des deux médecins du service, le territoire de la Commission a été divisé en deux districts médicaux, l'un confié au docteur LeSage, l'autre relevant du docteur Plante.

Au cours d'une récente année scolaire, nos médecins ont fait 806 visites à domicile. Ils ont parcouru toute la ville et même, en certains cas,

ont dû franchir ses limites. Dans les cas d'accidents chez les élèves et chez les concierges, ils ont ajouté à leurs visites régulières 134 visites à domicile et 73 aux hôpitaux. De plus, ils ont fait le relevé des examens physiques annuels pour tout le personnel religieux et laïque et constitué ainsi un ensemble d'environ 4,000 dossiers.

### **Le service des statistiques**

La Commission, si l'on considère qu'elle a sous sa juridiction 230 écoles, 100,000 écoliers et écolières, un personnel enseignant de 4,000 membres, en plus de nombreux employés, la Commission, dis-je, ne saurait se passer d'un service de statistiques.

Ce service a été fondé en 1930. Il est d'abord destiné à renseigner avec précision MM. les Commissaires, la Direction des études et les autres grands services. Il recueille et classe toutes les statistiques qui se rapportent à l'inscription, à la fréquentation, à la présence moyenne, à l'origine raciale, à l'âge, à la religion des élèves; il possède une documentation toujours à point sur le nombre des doubleurs, le nombre de classes de chaque degré du cours, la moyenne des notes obtenues par les élèves aux concours et aux examens. Ainsi, il est en mesure de répondre aux questions des parents, des contribuables, des corps publics et d'éclairer la Commission lorsqu'elle doit prendre des décisions ou la Direction des études lorsqu'elle élabore des projets d'ordre scolaire.

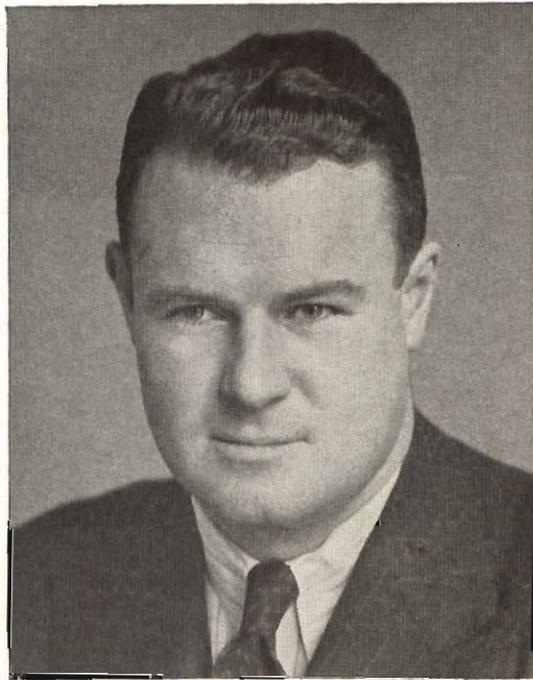
Sous la direction de M. J.-Fédora Vincent, le service des statistiques ne se borne pas à faire un travail de compilation. Pour répondre au désir des autorités, il perçoit les frais scolaires exigibles des élèves des classes primaires supérieures, contrôle les subventions de la Commission aux orphelinats, asiles, écoles indépendantes, pour l'enseignement donné aux élèves montréalais inscrits dans ces institutions. Le recensement annuel des enfants catholiques domiciliés dans le territoire de la Commission est fait par des employés du service des statistiques.

Nous regrettons de n'avoir pas eu l'espace voulu pour faire un éloge mérité des directeurs et directrices des services auxiliaires. Disons que, dans chaque cas, il s'agit de personnes qualifiées pour les divers postes qu'elles occupent et qu'elles n'épargnent ni leur temps ni leur dévouement pour l'amélioration continue de leurs services respectifs, l'essor de la Commission et le progrès de l'enseignement primaire dans les écoles de la métropole.

COMMISSAIRES ACTUELS

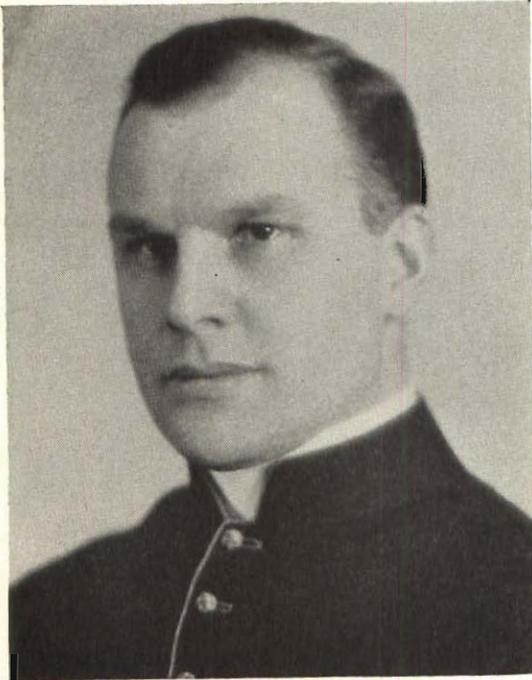


Monsieur Jean-Julien PERRAULT  
architecte

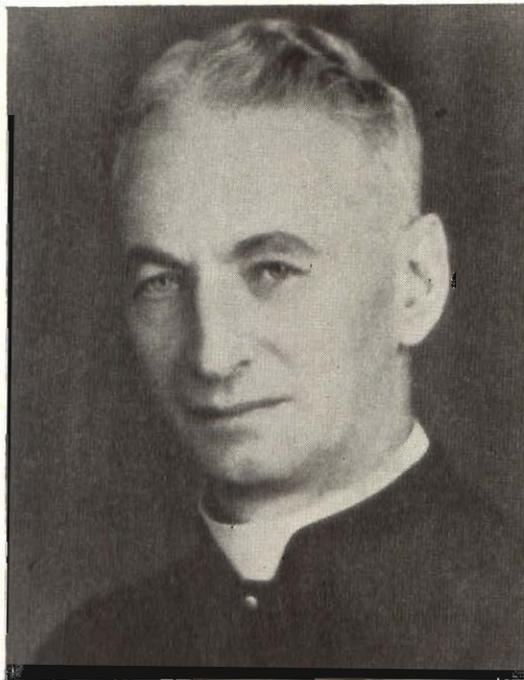


Monsieur Emmett-J. McMANAMY  
avocat

COMMISSAIRES ACTUELS



Monsieur le chanoine Raoul DROUIN  
assistant-procureur de l'archevêché



Monsieur l'abbé Paul-Émile COURSOL  
curé